

---

---

# Conseil de la langue française

**Rapport  
annuel  
1983-1984**

**Québec** 

---

---

---

---

# Conseil de la langue française

**Rapport  
annuel  
1983-1984**

**Québec** 

---

---

Le contenu de cette publication  
a été rédigé par le Conseil  
de la langue française

Cette édition a été produite par  
la Direction générale des  
publications gouvernementales

Dépôt légal — 4<sup>e</sup> trimestre 1984  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 2-551-09784-3  
ISSN 0229-9259

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Gouvernement  
Québec (Québec)  
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Conseil de la langue française pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 1983 au 31 mars 1984.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de ma haute estime.

Le ministre délégué aux Affaires  
linguistiques,

Gérald Godin

Québec, le 1<sup>er</sup> octobre 1984.

Monsieur Gérard Godin  
Ministre délégué aux Affaires  
linguistiques  
Édifice « G »  
2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 4Z2

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Conseil de la langue française pour l'année administrative qui s'est terminée le 31 mars 1984.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de ma haute considération.

Le président,

Michel Plourde

Québec, le 1<sup>er</sup> octobre 1984.

## **Liste des membres du Conseil de la langue française**

**Plourde, Michel**, président

**Lapointe, Gérard**, secrétaire

**Acoa, Henri**

**Carrière, J.-Émile**, depuis le 28 mars 1984

**Deschâtelets, Louise**, jusqu'au 2 juin 1983

**Falardeau, Jean-Charles**, jusqu'au 25 juillet  
1983

**Gagnon, Mona-Josée**, depuis le 16 février 1984

**Hamelin, Louis-Edmond**, depuis le 16 février  
1984

**McLeod Arnopoulos, Sheila**

**Paquette, Jean-Marcel**

**Paradis, Suzanne**, depuis le 16 février 1984

**Rioux, Michel**

**Thibault, Madeleine**, jusqu'au 25 août 1983

**Tremblay, Henri**

**Vadeboncoeur, Pierre**

## **Table des matières**

### **Introduction 11**

#### **Chapitre premier**

La Commission parlementaire sur la Loi 101  
et les priorités du Conseil 13

#### **Chapitre II**

Les activités du Conseil 15

#### **Chapitre III**

L'organigramme, le personnel et  
les ressources financières 21

#### **Chapitre IV**

Les affaires juridiques 25

#### **Chapitre V**

Les études et recherches 29

#### **Chapitre VI**

Les communications 41

#### **Annexe:**

Le Conseil de la langue française  
(Charte de la langue française,  
articles 185 à 204) 47

## Introduction

Le Conseil de la langue française a été créé le 26 août 1977, lors de la sanction de la Charte de la langue française. Ce rapport annuel couvre le septième exercice du Conseil et présente l'ensemble des activités et des réalisations du collège des conseillers et des fonctionnaires de la permanence, du 1<sup>er</sup> avril 1983 au 31 mars 1984. Dans les six chapitres qu'il comprend, on aborde successivement les points suivants:

- la Commission parlementaire sur la Loi 101 et les priorités du Conseil;
- la présentation des activités du collège des conseillers et des comités spéciaux du Conseil;
- la description des ressources humaines et des moyens financiers mis à la disposition du Conseil;
- les services juridiques, les études sur le langage juridique et les travaux sur les législations linguistiques;
- les recherches démographiques, sociologiques, économiques et linguistiques;
- les activités de communication et les autres manifestations publiques du Conseil.

Tout au long de cet exercice, le Conseil de la langue française, en plus de répondre aux demandes du Ministre responsable de l'application de la Loi 101 et d'entreprendre des travaux ponctuels sur des questions linguistiques d'actualité, a organisé des rencontres publiques sur la conjoncture linguistique et l'avenir de la langue française au Québec. Il a enfin continué la mise en oeuvre de son programme de recherche pour mieux connaître l'évolution de la situation linguistique au Québec.

## Chapitre premier

### La Commission parlementaire sur la Loi 101 et les priorités du Conseil

#### *Rapport du Président du Conseil*

#### 1.1. La Commission parlementaire sur la Loi 101

Le Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française annonçait, en février 1983, la tenue d'une Commission parlementaire sur la Loi 101, qui eut lieu en octobre et en novembre 1983, et qui aboutit, en décembre, à des modifications apportées à la loi.

Cet événement important mobilisa pendant plusieurs mois une grande partie des activités du Conseil. Dès la fin du printemps, le Conseil décida d'apporter une contribution en quatre volets à la réflexion collective que devait susciter cette Commission:

a) Il organisa d'abord des consultations publiques sur « l'avenir du français et des francophones » et sur « la place et le rôle de la communauté anglophone et des communautés culturelles au Québec ». Ces consultations, réparties en 10 rencontres, eurent lieu en mai et en juin 1983, et le Conseil rendit public la synthèse des opinions recueillies<sup>1</sup>;

b) Dans le but d'éclairer et de stimuler le débat public, le Conseil publiait aussi, au début de l'automne, quatre séries d'articles ou d'études sur des dimensions importantes ou actuelles de la question linguistique: les données démographiques, la place du français dans la science et la technologie, le français et les communautés culturelles, l'économie et la langue de travail<sup>2</sup>;

c) Le Conseil suivit de près les interventions de la Commission parlementaire et accepta, à la demande du Ministre, de fournir une aide technique, par l'intermédiaire de ses permanents, pour l'analyse et l'annotation des mémoires reçus;

d) Enfin, le Conseil poursuivit sa propre réflexion et, à la lumière de ses recherches, de ses consultations et des propos tenus en Commission parlementaire, il remettait au Ministre le 7 novembre, et rendait public le 11 novembre, un avis de 116 pages, comportant plus de 30 recommandations, sur la Loi 101 et l'avenir de la langue française au Québec<sup>3</sup>.

Cet avis important reflète bien à la fois la dynamique interne du Conseil et la complexité de la question linguistique. Malgré des divergences d'opinion sur trois points (affichage commercial, tests linguis-

tiques, accès à l'école anglaise), les membres du Conseil l'ont adopté à l'unanimité et se sont efforcés de préserver et de rejoindre les objectifs fondamentaux qui ont inspiré l'essentiel des politiques linguistiques du Québec depuis 20 ans.

Dans un premier temps, le Conseil s'applique à dresser un bilan de la situation de la langue française au Québec dans les secteurs touchés par la loi, en y ajoutant l'évolution démographique. Et il conclut:

Pour la langue de l'enseignement, on peut dire que la Loi 101 a réussi à renverser la situation et à orienter les immigrants vers l'école française: désormais, la tendance est claire. Mais dans tous les autres secteurs que nous avons décrits, si on peut dire que la langue française se porte mieux qu'il y a dix ans, on ne peut vraiment pas conclure que le français est devenu « la langue normale et habituelle » des activités et des communications de la vie quotidienne. La force d'attraction de l'anglais demeure supérieure à celle du français partout. L'usage exclusif ou prédominant du français arrive difficilement à se hausser au-dessus du 50% en milieu mixte; plus souvent qu'autrement, l'usage des deux langues l'emporte sur l'usage du français, et la présence des francophones n'est pas encore assurée dans les secteurs névralgiques du développement socio-économique du Québec. Pour nous donc, la francisation n'est pas terminée et le problème de la langue n'est pas encore réglé au Québec. Nous ne disons pas que la situation est catastrophique, mais nous affirmons que la langue française est encore loin d'avoir atteint au Québec la place et le statut qu'on escomptait.

Puis, après s'être interrogé sur les effets réels de la Loi 101, le Conseil entreprend, dans un deuxième temps, de définir la ligne d'action qu'il recommande au gouvernement d'adopter dans l'immédiat: il énonce d'abord les principes, propose des modifications ou des ajustements dans les divers secteurs touchés par la loi et s'attache à définir l'esprit qui devrait présider à l'application de la loi et le mode d'intervention des organismes chargés de cette application.

Enfin, dans un dernier chapitre, le Conseil dépasse les préoccupations immédiates pour se tourner vers l'avenir. Il aborde alors des secteurs dont il

1. Pierre Georgeault et Francine Gagné, *Synthèse des opinions. Consultation sur l'avenir du français et des francophones. La place et le rôle de la communauté anglophone et des communautés culturelles au Québec*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 36, mai et juin 1983, 104 p.

2. *L'état de la langue française au Québec. Bilan et prospective*, Conseil de la langue française, 1983, édition préliminaire en quatre dossiers.

3. *Avis du Conseil de la langue française au Ministre responsable de la Charte de la langue française sur la Loi 101 et l'avenir de la langue française*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 37, novembre 1983, 116-V p.

n'est pas question dans la Loi 101 mais qui lui paraissent névralgiques pour l'avenir de la langue française au Québec: le français dans les médias et dans les nouvelles technologies de communication, le français dans la science et la technologie, l'attitude des jeunes face au français, l'apprentissage des langues et, finalement, les rapports intergroupes dans la société québécoise.

## 1.2. Les priorités du Conseil

Après ce « temps fort » de la Commission parlementaire, le Conseil de la langue française a commencé à donner suite aux orientations qu'il annonçait dans son rapport annuel 1982-1983. Il adopta, le 21 décembre 1983, un « Sommaire des priorités » du Conseil qui définissait, de façon opérationnelle, les actions à entreprendre. Ce sommaire révisait les priorités de recherche mais, surtout, il créait des « lieux de réflexion » importants sur quatre sujets considérés par le Conseil comme prioritaires pour l'avenir de la langue française au Québec, c'est-à-dire l'attitude et le rôle des jeunes, la place et la valeur du français dans les écoles pluriethniques, l'usage du français chez les travailleurs et la francisation réelle, et enfin l'enseignement de la langue française.

Les deux premiers « lieux de réflexion » ont été mis en place sous forme de comités élargis qui accueillent plusieurs personnes de l'extérieur du Conseil: des jeunes, des éducateurs, des administrateurs, des intervenants sociaux, des membres des communautés culturelles, etc. Ces comités ont commencé à fonctionner au début du printemps: des chercheurs de la permanence du Conseil y ont été associés pour assurer la continuité des travaux et pour articuler ceux-ci sur les recherches existantes ou les études à entreprendre.

Le comité sur les « jeunes » (et « avec » les jeunes) se propose d'analyser le rôle que jouent, ou que ne jouent pas, ou que devraient jouer les jeunes dans le développement et l'avenir de la langue française au Québec, et de trouver les moyens à prendre pour qu'ils contribuent volontiers à cet objectif. Le Conseil part en effet de l'hypothèse, basée sur ses recherches et ses consultations, que la « conscience » linguistique des jeunes est peu éveillée et que leurs comportements linguistiques (usage du français, écoute de la télévision, etc.) ne sont pas de nature à assurer actuellement à la langue française un avenir très vigoureux au Québec.

Le second comité se propose d'analyser et d'évaluer la place qu'occupe la langue française, non seulement dans l'enseignement mais dans la « vie » même des écoles françaises de la région métropolitaine, où la concentration pluriethnique est importante. Le français n'est-il qu'une matière d'enseignement ou un « milieu de vie »? Cette question, qui

est le reflet d'une situation scolaire relativement nouvelle du côté francophone, touche évidemment plusieurs autres questions comme celle de la langue officielle, de l'identité culturelle, de la compréhension et de l'éducation interculturelles, et du rôle qu'on assigne à l'école. Mais le rôle qu'on assigne à l'école est tributaire lui-même du genre de société québécoise qu'on veut définir. Or, celle-ci n'est pas encore allée jusqu'au bout de sa définition: elle est en pleine mutation. Le Conseil est conscient de la complexité d'une telle entreprise, mais cette question est trop importante pour l'avenir de la langue française pour qu'on se permette de l'éviter. C'est pourquoi le Conseil a décidé de chercher à comprendre et à analyser cette situation et de contribuer, pour sa part, à une définition plus articulée des relations interculturelles au Québec et du rôle que peut y jouer la langue française.

## Chapitre II

### Les activités du Conseil

Au cours de l'année 1983-1984, le Conseil a siégé à 13 reprises, dont huit fois à Montréal et cinq fois à Québec, pour un total de 38 séances de travail. Les discussions et délibérations du Conseil et de ses comités ont porté sur des dossiers d'études et de recherches relatifs à la situation de la langue au Québec, notamment sur la place et l'avenir du français au Québec dans les technologies nouvelles de communication, sur les relations interculturelles et interlinguistiques ainsi que sur le rôle des jeunes à l'égard du développement de la langue française. Il a également consacré plusieurs réunions de travail à la préparation d'un avis au ministre sur la Loi 101 et l'avenir de la langue française au Québec. Pour ce faire, il a organisé 10 séances de consultation avec des Québécois venant de toutes les régions du Québec et a confié à des spécialistes des travaux de recherche sur les thèmes abordés dans l'avis. Dans ce chapitre, nous allons successivement traiter des thèmes suivants:

- 2.1. La situation linguistique dans les hôpitaux anglophones de la région de Montréal;
- 2.2. Les consultations du Conseil sur l'avenir de la langue française;
- 2.3. L'avis du Conseil sur la Loi 101 et l'avenir du français au Québec;
- 2.4. La mise en place de deux ateliers de travail sur l'avenir de la langue française: les jeunes et la place du français dans les écoles francophones à composantes pluriethniques;
- 2.5. La coopération et les relations internationales.

#### 2.1. La situation linguistique dans les hôpitaux « anglophones » de la région de Montréal

Au début de l'exercice 1983-1984 (27 avril et 11 mai 1983), le Conseil de la langue française a pris connaissance du rapport d'une étude exploratoire effectuée, à sa demande, par la maison Sorécom et portant sur les services hospitaliers en français dans les hôpitaux « anglophones » de la région de Montréal.

Cette étude avait été confiée à Sorécom dans le cadre suivant. Le Conseil de la langue française a pour mandat de connaître et de suivre de près l'évolution de la situation de la langue française au Québec dans tous les secteurs (art. 188b) de la loi). Ainsi, depuis quatre ans, le Conseil a poursuivi des recherches sur la situation du français dans les

commerces et les services publics, les médias, le milieu de travail. Le Conseil a donc décidé d'aborder le secteur des hôpitaux et d'examiner la question de l'accessibilité des services en français dans des hôpitaux dont la clientèle est majoritairement anglophone. Ajoutons enfin que la Charte de la langue française, au chapitre des droits linguistiques fondamentaux (art. 2 et 5), dit que toute personne au Québec a le droit d'être informée et servie en français. Elle oblige aussi les services de santé à s'assurer que leurs services sont disponibles en français (art. 23).

Lorsqu'il a rendu public le rapport de Sorécom, le Conseil de la langue française a tenu à faire les commentaires suivants:

1. Il souligne d'abord le professionnalisme de Sorécom qui a su mener cette étude en respectant la plus stricte confidentialité, et il remercie les hôpitaux qui ont accepté de collaborer;
2. Selon les appréciations recueillies auprès des administrateurs et des professionnels des quatre hôpitaux visités, le processus de francisation se serait accru et développé dans leurs établissements. Le Conseil en prend acte et souhaite que toutes les administrations hospitalières continuent leurs efforts et prennent les moyens nécessaires pour atteindre, au terme prévu par la loi, soit le 31 décembre 1983, les objectifs poursuivis par la Charte de la langue française;
3. Le Conseil constate que, d'après l'étude exploratoire, les patients francophones se disent généralement satisfaits des services qu'ils reçoivent en français et que, d'autre part, le personnel hospitalier se montre généralement sensible à l'importance d'une communication dans la langue du patient;
4. Le Conseil constate aussi une différence d'appréciation marquée face à la Loi 101: les patients francophones et le personnel francophone oeuvrant dans ces hôpitaux demeurent convaincus de la nécessité de la Charte de la langue française, alors que le personnel anglophone de ces mêmes hôpitaux exprime son opposition à la législation linguistique;
5. Comme les chercheurs de Sorécom l'ont souligné eux-mêmes, les membres du Conseil rappellent que cette étude exploratoire permet seulement de formuler des hypothèses. Il ne faut donc pas présenter ces hypothèses comme des conclusions, ni généraliser les constatations de cette étude, soit aux quatre hôpitaux concernés, soit à l'ensemble des hôpitaux ou des patients.<sup>1</sup>

1. Sorécom inc., *Situation linguistique dans les hôpitaux « anglophones » dans la région de Montréal*, étude exploratoire, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 31, 1983, XII - 62 p.

## 2.2. Les consultations du Conseil sur l'avenir de la langue française

Comme nous l'avons indiqué, le Conseil a organisé des rencontres de consultation sur « l'avenir du français et des francophones et la place et le rôle des communautés culturelles au Québec ». Tous les intervenants à ces rencontres (plus d'une cinquantaine) ont eu le loisir de s'exprimer librement sur les thèmes discutés et de faire connaître aussi leurs suggestions concernant le maintien, l'adoucissement ou le renforcement de la Charte de la langue française et de ses modalités d'application. L'organisation de ces consultations se situait dans le cadre de la préparation à la Commission parlementaire prévue pour l'automne 83 par le Ministre responsable de la Charte de la langue française. Ces rencontres de consultation ont donné lieu à un rapport<sup>2</sup> et nous croyons utile de reproduire ici une brève synthèse des propos de nos informateurs:

« Le français est là pour rester. » Cette reconnaissance du fait français est acquise et tous les groupes linguistiques se situent et réagissent par rapport à cette réalité.

La plupart des francophones estiment que le rapport de forces en faveur du français est fragile, qu'il faut consolider les acquis de ce long processus qu'est la francisation et demeurer vigilants. La Loi 101, symbole de leur affirmation et de leur identité, doit rester telle qu'elle est. . . Toutefois, ils pensent que des changements dans les modalités d'application de la loi doivent être apportés de façon à respecter davantage l'esprit et les intentions premières de cet « outil de francisation » qu'est la Charte de la langue française.

Les anglophones, quant à eux, jugent que le Québec étant français et non menacé, il faut dorénavant permettre la reconnaissance de leur existence, l'affirmation de leur identité, la survie et l'épanouissement de leur groupe culturel en apportant notamment des modifications à la loi.

Quant aux participants allophones, bon nombre pensent que leur avenir est maintenant du côté des francophones et que des mesures doivent être prises pour faire comprendre cette réalité aux membres de leurs communautés respectives, pour faire participer ces derniers à la consolidation du fait français au Québec, celle-ci passant cependant par le biais de l'épanouissement culturel de leurs communautés.

En outre, pour l'ensemble des groupes, il faudra à l'avenir s'assurer d'un meilleur apprentissage du français et de l'anglais, langue seconde, définir plus clairement le projet de société que sous-tend la Charte de la langue française et toute modification qu'on pourrait lui apporter et veiller à instaurer un climat de dialogue intercommunautaire.

## 2.3. L'avis du Conseil sur la Loi 101 et l'avenir du français au Québec

À la fin de la Commission parlementaire instituée cinq ans et demi après l'adoption de la Charte de la langue française, pour faire le point sur la Loi 101 et son application ainsi que sur la situation de la langue française au Québec, le Conseil a remis au Ministre un avis sur l'ensemble de ces questions.

Dans un rapport substantiel<sup>3</sup>, qui n'est pas uniquement centré sur la loi, le Conseil dresse un bilan de la place et des progrès de la langue française dans les différents secteurs de la vie publique au Québec. Puis il procède à une évaluation de l'ensemble de la situation linguistique. Il recommande aussi certains ajustements à la loi et souligne l'importance de l'esprit avec lequel la loi doit être appliquée. Dans une dernière partie, le Conseil aborde certaines questions reliées à l'avenir de la langue française et qui ne sont pas touchées par la loi.

Après avoir analysé, chiffres à l'appui, les progrès accomplis par la langue française en milieu de travail, dans les entreprises, dans le commerce et les services publics et dans l'enseignement, le Conseil conclut que, malgré certains gains plus visibles comme ceux qu'on enregistre dans le secteur de l'enseignement en français et dans la francisation du « paysage » québécois, la langue française n'est pas encore devenue, au Québec, « la langue normale et habituelle » des activités et des communications de la vie quotidienne. C'est pourtant l'objectif clairement exprimé par la Charte de la langue française. « La langue française se porte mieux qu'il y a dix ans », souligne l'avis, mais « la francisation n'est pas terminée et le problème de la langue n'est pas encore réglé au Québec ». À ce propos, le Conseil recommande au gouvernement de « faire connaître publiquement sa volonté de préserver les objectifs essentiels de la Charte de la langue française, de poursuivre la francisation et d'en consolider les acquis ».

D'abord et avant tout, le Conseil préconise qu'on se préoccupe de renforcer le français comme langue de travail. À plusieurs reprises, dans l'avis, il rappelle le droit fondamental des Québécois de travailler en français. Il recommande que l'Office de la langue française tienne prioritairement compte de ce droit quand il approuve ou contrôle le rythme et les modalités d'application des programmes de francisation à l'intérieur des entreprises. Le Conseil déplore que la plupart des comités de francisation n'aient pas fonctionné, et il recommande la relance de ces comités sur une nouvelle base qui tienne compte des structures de fonctionnement de chaque entreprise et qui

2. Voir la note 1 du chapitre premier.

3. Voir la note 3 du chapitre premier.

comporte trois éléments: rôle accru des travailleurs au sein des comités, action conjointe de la direction et des travailleurs pour la promotion du français et la création d'un fonds de soutien gouvernemental pour la formation et l'information des travailleurs désireux d'œuvrer activement dans ces comités.

Le Conseil de la langue française recommande aussi la création de ces comités de francisation au sein des organismes de l'Administration (ministères, organismes de services publics, etc.), ce qui n'était pas prévu dans la loi, afin de s'assurer, par des moyens appropriés, que l'État lui-même et l'Administration donnent l'exemple de la présence et de la prépondérance du français dans leurs activités, comme aussi du respect du droit fondamental des francophones de travailler dans leur langue.

Pour ce qui est de la francisation des petites entreprises employant moins de 50 personnes, le Conseil de la langue française recommande qu'on s'occupe d'abord de celles qui, par leurs activités ou leurs produits, ont un impact négatif sur l'usage du français par les consommateurs ou par les travailleurs d'autres entreprises.

L'avis du Conseil de la langue française propose aussi de « resserrer » certains articles de la loi relatifs à la langue du commerce et des affaires pour mieux identifier les responsables à qui incombe l'obligation du français dans l'étiquetage et les autres documents d'affaires.

Au chapitre de l'affichage, le Conseil suggère qu'« au-delà des exceptions déjà prévues par la loi et les règlements, rien ne soit changé pour le moment à la règle de l'unilinguisme français dans l'affichage commercial public ». Toutefois, concernant deux exceptions déjà prévues par la loi, soit les petits commerces et les établissements spécialisés dans la vente de produits typiques d'une nation étrangère, le Conseil « recommande » que la loi ne soit pas interprétée de façon stricte et que l'affichage puisse aussi se retrouver à l'extérieur des établissements.

À propos des tests linguistiques, le Conseil préférerait qu'ils ne soient abolis que le jour où le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires auront pris des mesures appropriées pour améliorer l'efficacité de l'enseignement du français dans les écoles anglaises du Québec.

Pour ce qui est de l'accès à l'école anglaise, le Conseil ne revient pas sur les positions publiques qu'il avait adoptées en 1980-1981: à son avis, la « clause Canada » ne pourra être appliquée que le jour où les autres provinces offriront aux francophones des services d'enseignement analogues à ceux que reçoivent les anglophones du Québec.

Sur les trois derniers points mentionnés, une position différente a été prise par trois membres du

Conseil: ceux-ci proposent l'affichage en français et dans une autre langue, l'abolition immédiate des tests linguistiques et l'adoption sans condition de la « clause Canada ». Mais l'ensemble de l'avis a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil.

Parmi les ajustements qu'il propose, le Conseil recommande:

- que les secteurs anglophones des organismes scolaires reconnus en vertu de l'article 113 f) puissent utiliser uniquement l'anglais dans leurs communications écrites internes et entre eux;
- que les organismes municipaux, les services de santé et les services sociaux reconnus en vertu de l'article 113 f) puissent utiliser une autre langue que le français dans leurs communications écrites internes, pour autant que soit respecté le droit fondamental des travailleurs d'être informés et de travailler en français;
- que ces mêmes organismes puissent utiliser à la fois le français et une autre langue dans leurs communications écrites entre eux; mais que, pour eux comme pour les organismes scolaires, seul le français soit utilisé dans leurs communications écrites avec l'administration centrale et les autres organismes de l'Administration;
- que l'obligation qui est faite à l'article 20 de connaître le français soit requise avant tout des responsables ou des travailleurs en contact avec le public, mais pas nécessairement de tous les employés de l'Administration; que les nouveaux comités de francisation soient chargés d'établir les critères et les modalités de vérification de cette connaissance du français; et que, pour un travailleur qui change d'établissement, un nouvel examen de français ne soit pas requis pour un poste similaire.

Enfin, au chapitre de la langue de l'enseignement, le Conseil souhaite que le gouvernement adopte une « mesure administrative » à l'endroit des « élèves illégaux », mais uniquement pour reconnaître les études qu'ils ont achevées. Le Conseil estime que ce serait un geste « approprié », puisque ces enfants ne peuvent pas être tenus personnellement responsables de leur situation. Mais le Conseil est d'avis qu'on ne peut pas cautionner une désobéissance à la loi et qu'en conséquence les autres sanctions doivent continuer de s'appliquer.

Le Conseil recommande également une plus large interprétation de l'article 73 a) pour « que soient déclarés admissibles à l'enseignement en anglais les enfants dont le père ou la mère, sur la totalité de l'enseignement primaire qu'il ou qu'elle a reçu au Québec, en a reçu plus de la moitié en anglais ».

Finalement, le Conseil recommande aussi que l'autorisation de recevoir l'enseignement en anglais pour les enfants des personnes séjournant de façon temporaire au Québec soit accordée pour un maximum de cinq ans, renouvelable une seule fois et pour une seule année; et que cette disposition s'applique aussi aux enfants venant seuls au Québec pour un séjour temporaire.

L'avis du Conseil consacre quelques pages à l'importante question de l'application de la loi. Il suggère d'abord au Ministre d'apporter à certains règlements les corrections qui lui avaient été proposées par le Conseil de la langue française dans un avis antérieur. Le Conseil recommande aussi au Ministre de se donner comme tâche prioritaire celle de préciser, de mettre en place et de faire connaître publiquement, avec les organismes concernés, « une façon d'appliquer la loi qui entraîne une plus grande adhésion du public aux objectifs de celle-ci ». Le Conseil souligne que, « dans cette stratégie globale », le gouvernement devrait prévoir, comme pertinente et impérieuse, une campagne d'information et de sensibilisation sur le contenu et les objectifs de la loi, sur les droits linguistiques de chacun et sur la façon d'appliquer la loi. Il recommande enfin qu'une information adéquate soit donnée dans le reste du Canada, et de façon particulière aux États-Unis, sur la situation et la législation linguistiques du Québec telles qu'elles se présentent réellement dans les faits.

Dans sa dernière partie, l'avis du Conseil s'interroge sur l'avenir de la langue française et aborde des questions extrêmement importantes comme celles des habitudes de consommation culturelle des Québécois, des nouvelles technologies et du développement scientifique, de la formation des jeunes et de l'apprentissage des langues et enfin de la nature des relations intergroupes au Québec. L'examen approfondi de ces secteurs d'activités ou de ces facteurs socioculturels constitue une priorité, car c'est là, estime le Conseil, que se joue l'avenir de la langue française. Pour le moment, le Conseil se contente de faire état de quelques études, de soulever des interrogations et de préconiser quelques orientations d'action, mais il ne présente pas de recommandations, puisqu'il entend revenir sur ces dossiers ultérieurement.

#### **2.4. Mise en place de deux ateliers de travail sur l'avenir de la langue française: les jeunes et la place du français dans les écoles francophones à composante pluriethnique**

Dans le sommaire des priorités de recherche et d'action qu'il a adopté le 21 décembre 1983, le Conseil de la langue française a prévu la mise en place de « lieux d'échange et de réflexion » sur l'ave-

nir de la langue française au Québec. Sur la base de cette décision, le Conseil a créé deux comités de travail; le premier a pour thème le rôle des jeunes dans l'avenir du français au Québec et le second porte sur la place du français dans les écoles francophones à composante pluriethnique de l'île de Montréal.

Outre quelques membres et agents de recherche du Conseil, le *premier comité* est composé de 10 étudiants, provenant de diverses facultés universitaires, intéressés par l'évolution des situations linguistiques. Les travaux de ces comités visent deux objectifs: d'abord établir la problématique du français au Québec telle que perçue par les jeunes et ensuite rechercher ensemble des moyens concrets de motivation des étudiants afin qu'ils soutiennent, par leurs comportements et leurs attitudes linguistiques, le développement du français au Québec. Ce comité s'est déjà réuni à quelques reprises et la fin de ses travaux est prévue pour l'hiver 1984. Le Conseil rendra public le rapport de ce comité.

Quant au *deuxième comité*, il est composé de représentants du Conseil, de spécialistes des relations interculturelles en milieu scolaire ainsi que d'administrateurs et d'enseignants oeuvrant dans des écoles francophones de la région de Montréal où l'on retrouve, depuis l'application de la Loi 101, une clientèle pluriethnique. Ce comité, qui s'est déjà réuni quelques fois depuis sa création, s'intéresse à divers aspects des situations nouvelles vécues par ces élèves dans leurs écoles; par exemple, les membres de ce comité s'interrogent sur l'évolution des situations qui concernent l'apprentissage et l'utilisation du français dans ces écoles, les relations entre les groupes d'élèves appartenant à diverses communautés culturelles, l'accueil reçu par les jeunes allophones dans ces écoles et les efforts qui sont faits pour les intégrer, etc. À partir de l'analyse des faits culturels vécus dans ces écoles, les membres du comité désirent aussi s'interroger sur les orientations de base que cette nouvelle école québécoise, à composantes pluriethniques, devrait privilégier. Les travaux de ce comité doivent se terminer au cours du printemps 1985.

#### **2.5. La coopération et les relations internationales**

Au cours du dernier exercice, dans la continuité des décisions de la Commission permanente de coopération franco-québécoise et compte tenu des nouvelles priorités de travail du Conseil, les orientations retenues pour la coopération linguistique avec la France ont été les suivantes:

- les politiques linguistiques;
- le statut et la qualité de la langue française;
- le français, langue non maternelle;

- le français dans les revues scientifiques et techniques;
- le français et les technologies modernes de communication.

La coopération dans le domaine des politiques linguistiques est primordiale car, avant de concevoir des projets de coopération sur divers aspects du champ linguistique, il est apparu indispensable au Conseil de s'interroger sur les impacts des politiques mises de l'avant et des législations adoptées et appliquées. Par exemple, certaines législations peuvent aller contre les intérêts des consommateurs francophones, d'autres peuvent élever des barrières aux échanges économiques et culturels entre francophones, d'autres par contre sont nécessaires à l'affirmation des droits fondamentaux des groupes ou des individus, par exemple le droit au travail en français. Au cours de la dernière année, quelques projets ont été réalisés, dont principalement des rencontres régulières entre le Haut Comité de la langue française, le ministère des Relations internationales et le Conseil de la langue française à l'occasion desquelles a été discuté et planifié l'ensemble des projets de coopération. Ces rencontres se sont poursuivies depuis la mise en place, toute récente, des nouveaux organismes français responsables du dossier linguistique, notamment avec le Commissariat général de la langue française.

Par ailleurs, un projet d'entente, préparé par le Conseil, a été discuté entre les Premiers ministres québécois et français concernant l'utilisation du français pour les inscriptions gravées sur les biens de consommation courante (appareils ménagers, voitures, etc.), produits en dehors du Québec et de la France.

Le Conseil de la langue française a également poursuivi ses recherches sur les populations francophones du monde dans le cadre d'une collaboration aux travaux de l'Institut de recherche sur l'avenir du français (I.R.A.F.). Il a subventionné en particulier des recherches démographiques sur le Québec, les États-Unis et Haïti.

Il faut aussi noter, en particulier, que le Conseil de la langue française a réalisé un ouvrage d'envergure portant sur *la norme linguistique*, ouvrage qu'il a coédité avec les Éditions Le Robert, au cours du deuxième trimestre de l'année 1983.

La coopération du Québec et de la France dans le domaine de l'enseignement et de la diffusion du français est fondamentale. Les objectifs qui la sous-tendent sont de deux ordres: nécessité de travailler en commun au rayonnement de la langue française dans le monde et évaluation des méthodes d'apprentissage pour qu'elles s'ajustent mieux aux identités culturelles des groupes d'allophones attirés par notre langue commune.

Leur désir commun de travailler à la promotion et au rayonnement de la langue française dans le monde a conduit la France et le Québec à s'informer périodiquement des initiatives qu'ils prennent dans le domaine linguistique, notamment en Amérique latine, en vue d'assurer la complémentarité de leurs actions.

À la suite du colloque de Montréal (1981) sur les publications et les communications scientifiques et techniques, organisé par le Conseil de la langue française, la France et le Québec ont décidé de faire de la langue française un des domaines prioritaires de coopération.

Le Conseil de la langue française et la Mission interministérielle d'information scientifique et technique (Paris) ont conjugué leurs efforts en ce sens: un programme d'amélioration des revues scientifiques de langue française existantes et de création de nouvelles revues de recherche de haut calibre a été conçu et mis en oeuvre avec la participation des chercheurs et scientifiques québécois et français. Un premier projet a vu le jour. Il s'agit de la création d'une grande revue de recherche de langue française, à caractère international, portant sur la recherche dans les diverses disciplines médicales et sur l'investigation clinique, sur la recherche en biologie et dans d'autres disciplines pour autant qu'elles ont un impact immédiat et évident sur le développement de la recherche biomédicale. Cette première revue paraîtra au début de 1985.

Le Conseil de la langue française est également préoccupé de l'importance du phénomène technologique et culturel contemporain. Il s'est entendu avec la France sur la réalisation d'une recherche dont l'objet serait d'analyser le phénomène de la pénétration de la culture américaine en France et au Québec et les causes de l'attraction des produits culturels de langue anglaise sur les jeunes. Cette recherche se situerait dans les perspectives ouvertes par les études du C.L.F. sur la conscience linguistique des jeunes et devrait permettre de connaître davantage les conditions susceptibles de mieux assurer l'avenir du français dans nos propres États.

D'autres projets ont été mis en oeuvre et réalisés en collaboration avec d'autres pays; ils touchent à des domaines comme l'analyse des situations linguistiques, l'étude des politiques linguistiques et l'enseignement du français, langue non maternelle. Donnons quelques exemples.

Ainsi, le Conseil a participé activement au colloque de Sèvres en juin 1983, où des spécialistes de plusieurs pays ont discuté des divers aspects de l'enseignement du français, langue non maternelle. Les actes de ce colloque seront publiés par le Conseil. À la même époque, le Conseil a collaboré à l'Assemblée générale de l'A.I.P.L.F. (Association internatio-

nale des parlementaires de langue française) à Jersey en préparant des dossiers sur le français, langue scientifique, les régionalismes et la Caisse d'aide à l'édition du livre scientifique, et en déléguant à cette rencontre son Directeur des études et recherches. Un professionnel du Conseil a donné une série de conférences sur la politique linguistique du Québec, à l'Université du Pays Basque (Bilbao et Vittoria) en janvier 1984. Le Conseil a aussi participé au colloque de Rabat sur la terminologie franco-arabe à Rabat, organisé en juillet 1983 par l'Institut Bourguiba de l'Université de Tunis, avec la collaboration de l'AUPELF et de l'UNESCO. En novembre 1983, deux membres du Conseil ont présenté des exposés sur l'évolution des situations linguistiques québécoises à l'occasion de la X<sup>e</sup> Biennale de la langue française sur les technologies nouvelles et l'avenir du français. Le Président du Conseil a aussi rencontré, en janvier 1984, les responsables des nouveaux organismes créés en France pour le développement de la langue française, notamment le Secrétaire général du Haut Conseil de la francophonie et le Commissaire général à la langue française. Il a également rencontré les responsables de la communauté française de Belgique. Le Conseil a de plus participé à *Expolangues*, tenue à Paris en janvier 1984, dont le thème principal était « Les langues et les cultures ». Il faut finalement ajouter à toutes ces activités de coopération les nombreuses rencontres individuelles ou de groupe qui ont eu lieu au Québec, au cours de l'année 1983-1984, avec des représentants ou des personnalités de divers pays.

## Chapitre III

### Le personnel et les ressources financières

#### 3.1. Le personnel

Le Conseil de la langue française avait, au 31 mars 1984, un effectif autorisé de 36 postes réguliers, auxquels il faut ajouter quatre postes occasionnels.

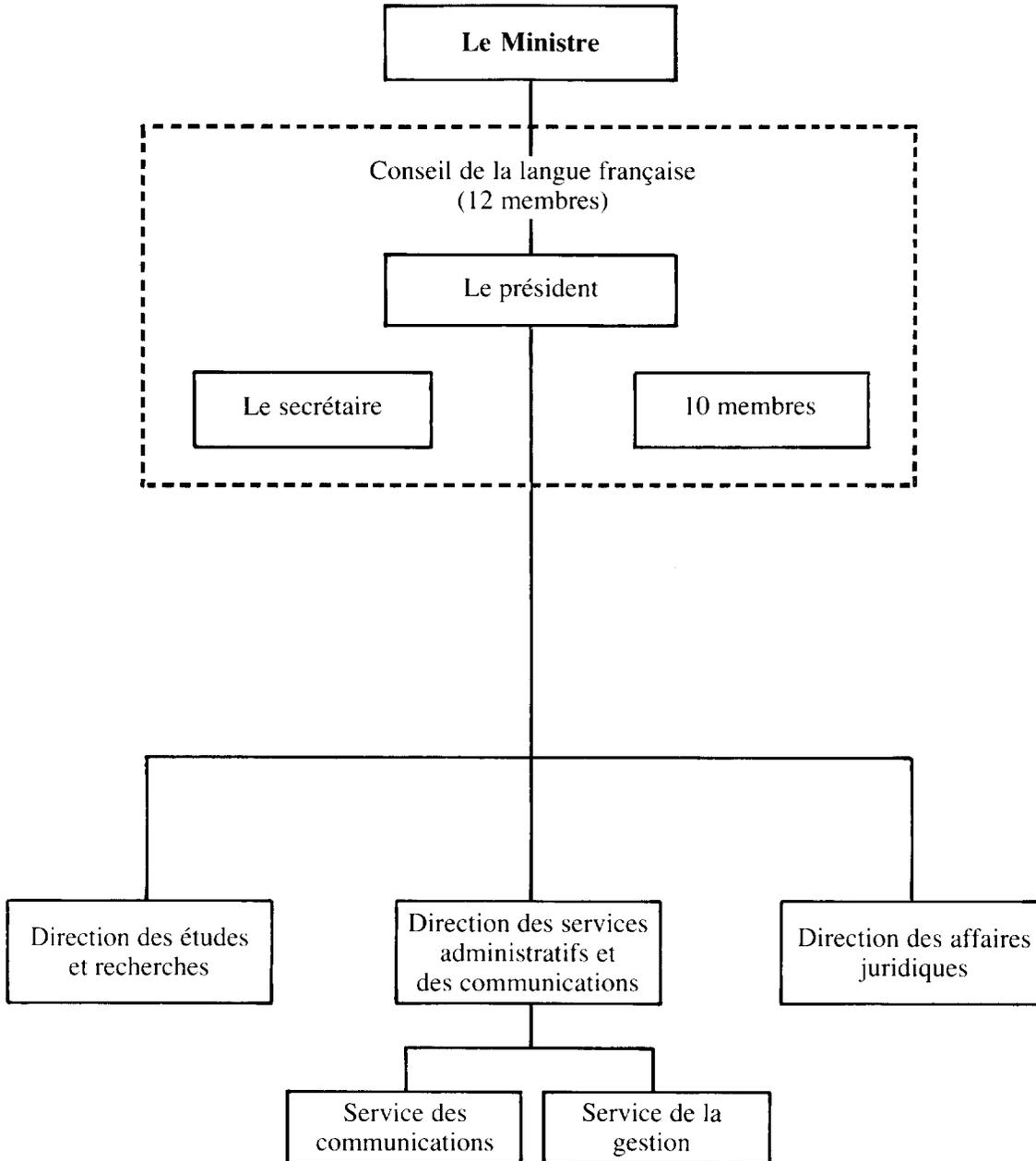
Le tableau ci-dessous illustre la répartition de ces postes.

#### 3.2. L'organigramme

L'organigramme du Conseil comprend, outre le collège des conseillers, trois directions. La Direction des services administratifs et des communications a pour mandat la planification et la mise en oeuvre des activités de gestion du Conseil ainsi que la préparation des politiques et des programmes de communication susceptibles d'assurer la présence et le rayonnement du Conseil. La Direction des affaires juridiques a pour mandat d'analyser, selon les besoins, les interprétations et les applications de la Loi 101 et d'étudier les législations d'ordre linguistique et la jurisprudence qui s'y rapporte. La Direction des études et recherches s'attache pour sa part à étudier l'évolution des situations linguistiques sur les plans démolinguistique, sociologique, linguistique et économique ainsi qu'à analyser toute autre question relative au statut et à la qualité de la langue française.

Direction/ Service	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens	Employés de soutien	Total
Présidence et secrétariat	3	2	—	3	8
Administration et communications	1	4	2	5	12
Affaires juridiques	1	2	—	—	3
Études et recherches	1	6	—	3	10
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>33</b>
<b>Effectifs autorisés</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>36</b>

**Conseil de la langue française**  
Organigramme collégial et administratif



### 3.3. Ressources financières

Les crédits accordés au Conseil de la langue française pour l'exercice 1983-1984 s'élèvent à 2 380 400 \$ et se répartissent comme suit:

**Crédits par direction et catégorie  
de dépenses pour 1983-1984**  
(en milliers de dollars)

<b>Consultations et avis</b>		
Traitements	179,6	
Communications	7,0	
Services	70,0	256,6
<b>Surveillance</b>		
Traitements	401,9	
Communications	25,0	
Services	390,0	816,9
<b>Communications</b>		
Traitements	159,1	
Communications	136,2	
Services	48,5	343,8
<b>Direction et services administratifs</b>		
Traitements	428,3	
Autres rémunérations	115,1	
Communications	102,9	
Services	189,4	
Transferts	48,0	
Fournitures	32,0	
Loyer	20,0	
Autres dépenses	22,0	
Équipement	5,4	963,1
		<u>2 380,4</u>

La sous-catégorie « Services » représente près de 30 % des sommes dépensées en 1983-1984. Pour cette seule année, des contrats de recherche, d'analyse, de révision, de graphisme et de diverses autres natures furent octroyés à plus de 70 individus et 15 organismes différents. C'est avec le support et le savoir-faire de ces personnes et de ces groupes qu'il fut possible de réaliser les objectifs fixés en début d'exercice.

### 3.4. Subventions et prix

Le programme de subventions et de prix fut mis sur pied afin d'apporter une contribution au rayonnement et à la promotion de la langue française, à l'amélioration de la qualité de la langue écrite et parlée, à la consolidation du fait français ainsi qu'à l'appui des initiatives de personnes, de groupes, d'associations et d'organismes qui concourent à ces objectifs, tant au Québec qu'en Amérique et dans l'ensemble du monde francophone. Une somme de 48 000 \$ fut versée à titre de subventions et prix à des organismes, groupes et personnes au cours de l'exercice 1983-1984. En voici la liste:

Madame Marie-Reine Mikesell, pour l'aider à poursuivre son travail de rassemblement des francophones du Centre-Ouest américain	4 900 \$
Prix 3-juillet-1608 à M <sup>er</sup> Louis-Albert Vachon	5 000 \$
Conseil de la vie française en Amérique à titre de contribution au prix Champplain accordé à un écrivain nord-américain de langue française	1 000 \$
Société internationale de linguistique fonctionnelle, pour l'organisation du 10 <sup>e</sup> colloque annuel	2 500 \$
Ligue d'action nationale, pour organiser et tenir une exposition rétrospective mettant en valeur la lutte des Québécois pour la langue, la culture et la civilisation françaises	1 000 \$
Comité d'organisation du 375 <sup>e</sup> anniversaire de Québec, pour aider à l'organisation du colloque « Vivre dans une capitale: les enjeux »	350 \$
Mouvement impératif français, pour aider à l'édition du bulletin de liaison de cet organisme	500 \$
M <sup>c</sup> Paul-André Crépeault, pour défrayer le coût de confection de listes KWIK relatives aux codes civils nécessaires à l'élaboration du lexique et du dictionnaire français de droit privé québécois	4 500 \$
Secrétariat permanent des peuples francophones, pour l'organisation de la VI <sup>e</sup> Rencontre francophone de Québec	10 000 \$
Monsieur Yves Leclerc, pour sa collaboration et sa participation à la X <sup>e</sup> Biennale de la langue française	1 500 \$
Comité organisateur de la Biennale de la langue française, pour la publication des actes de la X <sup>e</sup> Biennale	3 000 \$
Monsieur André Dalcourt, pour le prix Jules-Fournier 1983	3 000 \$
Revue <i>Médecine-Sciences</i> , pour couvrir les frais de préparation du numéro zéro	5 000 \$
Institut français du collège de l'Assomption, pour consolider l'oeuvre de Madame Claire Quintal pour le maintien et la promotion de la langue française en Nouvelle-Angleterre	3 000 \$

Cégep de Rivière-du-Loup, pour l'attribution de trois prix dans le cadre du programme d'animation intitulé:

« Valorisation de la langue écrite » 900 \$

Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, pour le support à l'organisation de la semaine « Arts et lettres »

1 850 \$

**48 000 \$**

## Chapitre IV

### Les affaires juridiques

Le mandat principal de la Direction des affaires juridiques est d'apporter au Conseil de la langue française les avis juridiques dont il a besoin pour son fonctionnement, d'une part, sur les questions de législation linguistique et, d'autre part, sur les points de liaison entre le droit linguistique et la politique linguistique. Il remplit ainsi un double rôle: celui d'un service juridique pour le fonctionnement interne et, par ailleurs, celui d'un service juridique voué à servir le Conseil dans le rôle qui lui est dévolu par la loi. La Direction a poursuivi ses études selon deux axes majeurs: le droit linguistique et le langage juridique. C'est autour de ces deux thèmes que sont présentés les principaux travaux de la Direction.

#### 4.1. Le droit linguistique

##### 4.1.1. *Le droit québécois*

La politique linguistique met en cause les principes de base, les droits fondamentaux. Bref, on intervient dans l'exercice d'une des fonctions les plus personnelles de l'être humain: la fonction langagière. Faut-il considérer exclusivement les droits individuels? Faut-il prendre en considération les droits de la majorité et, partant, le droit des minorités? Les droits linguistiques sont-ils affectés par la forme de l'État? C'est à ces aspects que s'intéresse l'étude entreprise sur les droits linguistiques qui sera bientôt publiée par le Conseil.

##### — La notion de langue officielle

Le concept de langue officielle, relativement ancien, reste néanmoins mal connu. En effet, jusque dans les cours d'appel, on semble avoir une conception approximative de ce que représente le caractère officiel conféré à une langue. La langue officielle est-elle la langue de l'État, la langue déclarée officielle par l'État ou encore autre chose qu'on se plaît çà et là à imaginer selon les besoins? Ces approximations ont rendu souhaitable une étude approfondie du Conseil sur ce sujet, non pas seulement sous l'angle juridique, mais également sous l'angle sociologique et sous les éclairages de l'histoire et des moeurs. Une langue déclarée officielle par les instances suprêmes de l'État doit-elle éclipser les autres langues régionales et nationales? Comment la notion de langue officielle s'est-elle dégagée, comment la vit-on actuellement? La réflexion à cet égard se fait-elle selon les mêmes schémas au Canada anglais, au Canada français, en Amérique du Nord, en Europe? Autant de questions auxquelles tente de répondre une

étude entreprise au Conseil visant à la réévaluation de la notion de langue officielle.

##### — Les exigences linguistiques et le statut des langues sur le marché du travail depuis la Charte de la langue française

La langue de travail est un aspect majeur de la Charte de la langue française. En effet, il ne suffit pas qu'une population soit de langue maternelle française et qu'elle ait cette même langue pour langue d'usage à la maison pour en faire une communauté où la langue française est vivante. Les personnes actives passent l'essentiel de leur journée au travail. Toucher à la langue de travail est un très vaste défi puisqu'on doit imposer des obligations à une multitude d'entreprises très diverses quant à leur nombre, quant à leur processus de production, mais aussi quant au volume et à la qualité de leurs communications internes. Le législateur a choisi de faire de la langue de travail un domaine d'action distinct de l'opération de francisation des entreprises proprement dites. Quelles sont ces mesures? Quelle est leur portée? La réussite de ces mesures rejaillira également sur le succès des principes législatifs en matière de langue d'enseignement. En effet, pourquoi des parents enverraient-ils leurs enfants à l'école française s'ils sont à peu près sûrs qu'ils devront apprendre une autre langue pour pouvoir travailler? L'étude concerne plus particulièrement le secteur de l'administration.

##### — Les règlements d'application de la Charte de la langue française

La Direction des affaires juridiques a poursuivi son étude des règlements d'application de la Charte de la langue française en s'intéressant cette fois aux quatre règlements touchant la langue d'enseignement. Pour cette étude, le comité formé à cette fin a longuement consulté les divers intervenants en cette matière, notamment le Bureau d'admissibilité à l'enseignement en anglais et la Commission d'appel qui est l'instance de révision des décisions de ce bureau.

##### — Étude préparatoire à la tenue de la Commission parlementaire sur le projet de loi 57

La Direction des affaires juridiques a procédé à quelques études dont le but était de préparer des dossiers en vue de renseigner le Ministre sur telle ou telle question pertinente au projet de modification de la Charte de la langue française. Ainsi, la Direction a procédé à la mise à jour de son analyse de la Charte

et de ses règlements tant sur le plan de la législation linguistique que de la politique linguistique.

#### **4.1.2. Le droit comparé**

La communication linguistique étant le lot de toutes les communautés humaines, il y a lieu de croire qu'une action entreprise sur le statut, voire sur la qualité d'une langue, gagne à être éclairée par l'expérience vécue à cet égard dans d'autres communautés humaines. C'est pourquoi, indépendamment des différences de circonstances politiques, sociales et linguistiques, la Direction des affaires juridiques a entrepris, voilà plusieurs années, de procéder à l'étude comparative de l'action juridique et politique sur l'emploi des langues qu'ont vécue ou entreprise certains pays. Il va sans dire que l'attention de la Direction s'est tout d'abord portée vers notre voisinage, c'est-à-dire les provinces canadiennes. Plusieurs études sont déjà parues sur les Acadiens du Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique et la législation linguistique fédérale.

La Direction s'est intéressée ensuite à des régions moins immédiates comme la France, la Belgique, la Suisse, l'Espagne, le Brésil, la Chine et d'autres pays encore. L'attention de la Direction des affaires juridiques s'est également portée sur le statut des langues ou la politique linguistique des organismes internationaux: deux études sont en cours qui concernent, l'une, l'Organisation des Nations unies, et l'autre, la Communauté économique européenne. Ces organismes sont non seulement des points de contact entre des personnes ou États de langues différentes, mais ils sont également — pensons à la Communauté économique européenne — des lieux de pouvoir où se tisse le sort, principalement économique, de plusieurs centaines de millions de personnes. Comment fonctionnent-ils? Quelle place la langue française occupe-t-elle en droit, en fait?

#### **— Les politiques linguistiques**

Le Conseil étend ses recherches au-delà de la francophonie dans les pays qui présentent un intérêt particulier du fait de leur situation linguistique et des solutions qu'ils ont apportées à leurs problèmes dans ce domaine. L'attention du Conseil se porte surtout sur la législation relative à l'emploi des langues: les circonstances sociopolitiques qui la précèdent, son contenu, son application et son efficacité. L'intervention de l'État en cette matière est située autant que possible dans sa dimension historique, tout en tenant compte de ses aspects socioculturels et économiques. Des études sont en cours dans quelques pays, notamment au Brésil, en Finlande et en Chine. Une attention particulière est portée aux pays de type fédéral, où les politiques linguistiques peuvent être différentes selon la structure de l'État.

#### **— Les minorités linguistiques**

Dans ses études de droit comparé, le Conseil porte un intérêt particulier aux minorités linguistiques. Plusieurs études sont en cours. Une étude sur la situation des minorités linguistiques en Italie (les francophones du Val d'Aoste, les germanophones du Sud Tyrol et les Slovènes de la région de Trieste). L'histoire de l'Italie a connu bien des interventions visant à l'assimilation des minorités, notamment dans le Val d'Aoste pendant la période mussolinienne. Où en sont actuellement ces minorités? Comment l'État italien traite-t-il les problèmes linguistiques? Autant de questions qu'aborde l'étude en cours.

Une autre étude porte actuellement sur l'Espagne, en particulier sur les problèmes linguistiques basques et catalans. L'Espagne contemporaine est contrainte à une gestion complexe et délicate du statut et de l'avenir culturels et politiques de minorités importantes et agissantes. La Direction des affaires juridiques a donc estimé important d'observer les enjeux et les moyens d'action pour en tirer ici au Québec les éventuels enseignements qu'il convient.

Le statut des minorités linguistiques en France fait également l'objet d'une étude. La centralisation politique et administrative de la France a amené une disparition progressive des spécificités culturelles et linguistiques. Le lent réveil des dernières décennies permettra-t-il d'infléchir la politique de l'État et la structure des pouvoirs dans le domaine de l'action culturelle et, de manière plus générale, de réduire l'assimilation jusqu'ici inexorable des minorités régionales? Telles sont les questions abordées dans cette étude.

Une étude a aussi été entreprise sur les droits linguistiques des immigrants qui constituent une sorte de minorité dans leur pays d'adoption. Il importe de voir comment on trouve des solutions à ce problème dans différents pays et sur quels principes on s'est appuyé pour légiférer et réglementer. Le sujet sera traité sur le plan juridique et sociologique dans divers pays de deux continents: l'Europe et l'Amérique.

#### **4.2. Le langage juridique**

La Charte de la langue française s'intéresse principalement au statut de la langue française. Néanmoins, il est impossible de dissocier le statut de la qualité. La Charte de la langue française mentionne d'ailleurs expressément à trois reprises l'importance de la qualité de la langue employée. Le Conseil de la langue française a consacré plusieurs études et un colloque, en 1979, à cette question. Ne pouvant intervenir de front dans toutes les langues de spécialité, l'Office de la langue française, voilà quelques années, puis la Régie, puis enfin le Conseil ont choisi de faire porter leurs efforts sur un domaine particu-

lier: le domaine juridique. Plusieurs études ont été et sont menées dans ce domaine par la Direction des affaires juridiques.

#### — Les anglicismes dans le droit québécois

Si on a déjà envisagé le phénomène global de l'anglicisme et de l'anglicisation, peu d'études ont eu pour objet d'analyser les effets de ce processus dans une langue de spécialité. C'est pourquoi la Direction a demandé à un chercheur de se pencher sur le phénomène que constituent les anglicismes dans le droit québécois. L'étude s'attache à expliquer la nature particulière de l'emprunt linguistique en langue de spécialité et ensuite à dresser l'inventaire de quelques centaines d'anglicismes dont la présence actuelle dans les textes juridiques indique l'importance du phénomène en droit québécois. Elle propose également, dans toute la mesure du possible, des usages plus conformes au génie du français et à la tradition civiliste.

#### — Les définitions dans le droit québécois

Le législateur, dans les pays de droit britannique, a pris l'habitude de dresser, en tête des lois, une liste de définitions des termes que la loi emploie. Ces définitions ne valent généralement que pour la loi qui les contient. Elles sont souvent multiples pour un même terme: le mot *salarié* par exemple est « défini » plusieurs fois dans les lois du Québec. Les lois du Québec contiennent à elles seules plus de 2 500 définitions, dont les sens peuvent varier de façon artificielle. Le lecteur ne s'y retrouve plus.

Ce phénomène a déjà reçu une description d'ensemble dans un ouvrage du Conseil consacré à la rédaction des lois. L'étude entreprise vise cette fois à analyser les méthodes employées par le législateur et les résultats obtenus et à proposer des aménagements pertinents.

#### — Droit, multilinguisme, informatique et rédaction juridique

Le Québec n'est pas seul dans le monde occidental à connaître une situation de contact avec d'autres systèmes, qu'ils soient linguistiques, culturels ou juridiques. Il n'est pas seul non plus à avoir connu, ces derniers temps, une abondance législative que l'informatique pourrait traiter. La Direction des affaires juridiques a demandé à un chercheur européen, haut fonctionnaire de l'organe exécutif des Communautés européennes et spécialiste reconnu du droit, des langues et de l'informatique, de tenter d'établir le plus précisément possible les tendances évolutives, mais également les interactions entre droit, langue et informatique — plus précisément entre traduction, informatique et rédaction juri-

dique — dans un milieu où le droit n'est pas homogène, où les langues sont multiples et où l'informatique s'impose comme élément d'accélération du travail.

#### — Étude sur les conséquences de la mixité du droit applicable au Québec sur le triple plan rédactionnel, méthodologique et culturel

Avec cette étude, le Conseil de la langue française souhaite poursuivre l'évaluation d'une situation qui a déjà été abordée sous un éclairage linguistique, méthodologique et juridique dans des ouvrages qu'il a déjà publiés<sup>1</sup>. L'étude part du point de vue que la mixité du droit a l'inconvénient de créer un inconfort intellectuel qui tire son origine de la différence des mentalités. Cette mixité n'est peut-être qu'un produit accidentel de l'histoire, une phase transitoire. Toutefois, une situation transitoire est une situation en mouvement: il convient d'envisager, d'une part, les enjeux linguistiques et culturels de cette mixité pour le Québec et, d'autre part, de repérer le profit que notre société peut tirer de cette situation dynamique et peu commune.

1. Michel Sparer et Wallace Schwab, *Rédaction des lois. Rendez-vous du droit et de la culture*, gouvernement du Québec, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études juridiques », n° 1, 1980, 349 p.

Pierre Issalys, *Langage et système des lois. Analyse critique du cadre législatif d'une institution administrative québécoise*, gouvernement du Québec, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études juridiques », n° 2, 1980, 152 p.

## Chapitre V

### Les études et recherches

L'année 1983-1984 se caractérise par une intense activité de synthèse des travaux réalisés au cours des dernières années, dans le but d'informer le gouvernement et la population en préparation de la Commission parlementaire sur la Loi 101 et afin d'aider le collègue des conseillers à rédiger son avis au Ministre. Par ailleurs, la Direction des études et recherches a poursuivi ses travaux de recherches, permettant ainsi de cerner le mieux possible la situation linguistique présente et l'évolution, dans le temps et dans l'espace, de cette situation linguistique québécoise. Dans ce rapport, nous regroupons les travaux sous les rubriques suivantes: démographie et langue, sociologie et langue, qualité de la langue. Dans une dernière partie, nous présentons les objectifs des recherches mises en marche au cours de 1983-1984 et les grandes orientations de la Direction pour les prochaines années.

#### 5.1. Démographie et langue

Peu avant la tenue d'une Commission parlementaire sur la Charte de la langue française, le Conseil de la langue française a publié, en octobre 1983, diverses études ou essais répartis en quatre cartables sous le titre général: *L'État de la langue française au Québec. Bilan et prospective*. Le volet IV de ces études abordait quatre aspects de la situation démolinguistique: la mobilité linguistique, l'exogamie, les migrations et la langue d'enseignement.

##### 5.1.1. La mobilité linguistique

Le phénomène par lequel des individus font plus couramment usage d'une langue différente de celle qu'ils ont d'abord apprise dans leur enfance (la langue maternelle), peut, s'il est important, modifier la composition linguistique d'une société. Ce phénomène, appelé « mobilité linguistique », a fait l'objet, depuis une décennie, de nombreuses études. Les données du recensement canadien de 1981, devenues disponibles au cours de la dernière année, ont permis à l'auteur de poursuivre les études du Conseil sur cette question<sup>1</sup>, et de montrer l'évolution du phénomène au cours des années 70<sup>2</sup>.

Considérant d'abord les transferts linguistiques tels que publiés par Statistique Canada, l'auteur obtient les données du tableau I dont il tire les constatations suivantes:

En termes de gains et de pertes nets, en 1971, le groupe anglais a réalisé un gain net de 99 045

nouveaux anglophones, langue d'usage, dont 24 455 proviennent de ses échanges linguistiques avec le groupe français et 74 590 de l'anglicisation du tiers groupe. En 1981, le groupe anglais, quoique décimé par un bilan migratoire interprovincial défavorable, porte ses gains à 114 230 nouvelles recrues, provenant de l'anglicisation continue du groupe français et de l'anglicisation accrue du tiers groupe.

Pendant ce temps, le groupe français surnage. En 1971, il réussit tout juste à compenser ses 24 455 pertes à l'anglais par le recrutement net de 28 155 nouveaux francophones en provenance du tiers groupe. Cette compensation s'opère un peu plus aisément en 1981, auprès du tiers groupe. Néanmoins le solde accru, soit 8 390 nouveaux francophones, demeure peu significatif en regard d'un groupe français de plus de cinq millions de personnes en 1981.<sup>3</sup>

Se penchant principalement sur les 82 130 transferts bruts de l'anglais au français observés en 1981, l'auteur s'étonne de l'ampleur peu vraisemblable d'une telle francisation des anglophones au cours des années 70 (on n'en dénombrait que 49 060 en 1971). Suite à une nouvelle publication de Statistique Canada sur les langues réellement déclarées au recensement de 1981, l'auteur montre que plus du tiers des transferts bruts de toutes sortes (voir tableau I) sont « fictifs », c'est-à-dire qu'ils sont le résultat de décisions arbitraires dans le traitement des données. Dans le cas particulier des transferts de l'anglais au français, 42 255 sont fictifs, soit plus de la moitié des 82 130 publiés précédemment par Statistique Canada.

1. Conseil de la langue française, *Rapport annuel 1982-1983*, pp. 43-46.

2. Charles Castonguay, *Évolution des transferts linguistiques au Québec selon les recensements de 1971 et 1981*, 76-5 p. dans *L'État de la langue française au Québec. Bilan et prospective*, II: *La situation démolinguistique*, Conseil de la langue française, 1983, édition provisoire.

3. *Ibid.*, pp. 10-11.

Tableau I  
Échanges linguistiques<sup>a</sup> entre francophones, anglophones et allophones,  
Québec, 1971 et 1981

Recensement	Transferts linguistiques bruts		Transferts linguistiques nets
	Du français à l'anglais	De l'anglais au français	Du français à l'anglais
1971	73 515	49 060	24 455
1981	106 365	82 130	24 235
	D'une langue tierce à l'anglais	De l'anglais à une langue tierce	D'une langue tierce à l'anglais
1971	84 440	9 850	74 590
1981	101 620	11 625	89 995
	D'une langue tierce au français	Du français à une langue tierce	D'une langue tierce au français
1971	34 580	6 425	28 155
1981	46 560	13 935	32 625

a: Incluant les transferts linguistiques « fictifs » créés en attribuant une seule langue d'usage à des individus bilingues.

Source: C. Castonguay, « Évolution des transferts linguistiques... », tableau I, p. 58.

Tableau II  
Solde des transferts linguistiques, selon leur qualité réelle ou fictive, Québec, 1981

Qualité du transfert	Gains ou pertes des trois principaux groupes linguistiques		
	Anglophones	Francophones	Allophones
Réel	- 108 175	- 8 660	- 99 515
Fictif	- 6 055	- 17 050	- 23 105
<b>Total publié</b>	<b>- 114 230</b>	<b>- 8 390</b>	<b>- 122 620</b>

Source: C. Castonguay, « Évolution des transferts linguistiques... », annexe 2, p. 3.

Le tableau II dégage l'incidence des transferts fictifs sur le solde des transferts tels que publiés. On voit qu'en réalité, seul le groupe anglais profite des transferts en 1981, alors que le groupe français, comme le tiers groupe, essuie des pertes nettes. En effet, les 24 685 transferts nets réels du tiers groupe au français ne compensent pas les 33 345 transferts nets réels du français à l'anglais. Le groupe français subit donc une anglicisation nette réelle de 8 660 effectifs.<sup>4</sup>

Considérant donc que l'attraction qu'exerce le français est négative plutôt que légèrement positive, l'auteur conclut que ni les Lois 22 et 101, ni le départ d'une fraction importante de la population de langue maternelle anglaise n'ont contribué à améliorer la situation du français au Québec sur le plan des transferts<sup>5</sup>.

### 5.1.2. L'exogamie

On qualifie d'« exogame » tout mariage unissant deux personnes ayant une ou plusieurs caractéristiques très différentes telles que l'origine ethnique, la religion et la langue. Dans l'évolution de la composition linguistique d'une population, le mariage entre

personnes de langues maternelles différentes joue un rôle important bien qu'il ne doive pas être considéré comme cause entière de la mobilité linguistique. Afin de voir l'évolution de l'exogamie et de ses incidences sur la mobilité linguistique, l'auteur a analysé et comparé les données des recensements canadiens de 1971 et 1981<sup>6</sup>.

Les taux ajustés d'exogamie des francophones selon le groupe d'âge de l'épouse (tableau III) montrent que,

compte tenu de la taille relative des groupes linguistiques en présence, la propension à l'exogamie du groupe français au Québec était aussi élevée en 1971 que celle de la population de langue maternelle française au Nouveau-Brunswick et, en plus, a même dépassé celle de ce

4. *Ibid.*, annexe 2, p. 3.

5. *Ibid.*, annexe 2, p. 5.

6. Charles Castonguay, *L'évolution de l'exogamie et de ses incidences sur les transferts linguistiques chez les populations provinciales de langue maternelle française au Canada entre 1971 et 1981*, 51 p. dans *L'état de la langue française au Québec. Bilan et prospective, II: La situation démolinguistique*, Conseil de la langue française, 1983, édition provisoire.

dernier groupe au cours de la décennie 1971-1981. En y regardant de plus près, on constate encore que la tendance du groupe français au Québec à l'exogamie n'a cessé de croître au cours de cette période d'après la comparaison par groupe d'âge des taux ajustés d'exogamie appliquée à chaque recensement.<sup>7</sup>

En dehors du Québec et du Nouveau-Brunswick, les taux du tableau III s'approchent ou dépassent le seuil de 50 %, indiquant ainsi que « ces populations de langue maternelle française sont devenues plutôt indifférentes à la caractéristique linguistique dans le choix d'un conjoint »<sup>8</sup>.

L'étude mesure l'importance relative de l'exogamie dans la mobilité linguistique. Bien qu'elle s'intéresse à toutes les combinaisons possibles d'exogamie (francophone-anglophone, francophone-allophone et anglophone-allophone) et d'endogamie, cette étude met l'accent sur les choix linguistiques des couples dont l'un des conjoints est de langue maternelle française et l'autre de langue maternelle anglaise. Le tableau IV donne la part des transferts du français à l'anglais provenant de personnes exogames dans les neuf provinces canadiennes à majorité anglophone. Bien que ces proportions aient augmenté entre 1971 et 1981 (de 39,7 % à 48,9 %), on constate, comme au Québec d'ailleurs, que « les personnes exogames comptent généralement pour moins de la moitié des transferts dans les provinces à l'extérieur [du Québec], et ce malgré le niveau très élevé des

taux d'exogamie et des taux d'anglicisation des personnes exogames de langue maternelle française dans la plupart de ces provinces »<sup>9</sup>. L'auteur explique que

ce poids relativement modeste des personnes exogames dans ce type de transfert s'explique vraisemblablement par l'existence d'une pression générale en faveur de l'acculturation, qui déborde largement les limites des relations interpersonnelles intimes propres au mariage. Comme au Québec, cette pression acculturante toucherait à la fois les enfants, les adolescents, les adultes non mariés et même les personnes mariées endogames.<sup>10</sup>

Toutefois, malgré ce poids modeste de l'exogamie dans la mobilité linguistique des francophones hors Québec, on remarque que les enfants anglicisés de ces unions (les « francogènes ») manifestent une propension élevée à choisir un conjoint de langue maternelle anglaise, accélérant ainsi l'anglicisation de ce qui reste de population francophone.

Il ressort de cette étude que « désormais l'avenir démographique des populations francophones du Canada se joue essentiellement au Québec et au Nouveau-Brunswick acadien »<sup>11</sup>.

Tableau III  
Taux (%) ajustés<sup>a</sup> d'exogamie de certaines populations de langue maternelle française selon l'âge de l'épouse, Canada, 1971 et 1981

Région et année de recensement		Âge de l'épouse					
		15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus
Québec	1971	19,3	18,2	15,2	13,6	11,8	8,7
	1981	28,9	28,9	27,0	21,4	19,1	14,7
Nouveau-Brunswick	1971	19,8	17,7	15,7	13,4	10,1	7,0
	1981	24,2	24,9	23,2	21,7	16,5	10,7
Ontario	1971	38,8	35,5	28,8	29,2	23,9	17,0
	1981	45,0	49,1	46,0	37,2	33,8	26,1
Reste du Canada	1971	56,6	51,5	45,9	39,4	33,1	23,8
	1981	60,3	62,8	57,7	51,2	43,6	33,0

a: Taux ajustés en calculant l'importance du nombre de mariages mixtes effectivement observés par rapport au nombre de mariages mixtes attendus sous l'hypothèse que la langue maternelle ne joue pas dans la sélection d'un conjoint.

Source: C. Castonguay, « L'évolution de l'exogamie... », tableau 4, p. 41.

7. *Ibid.*, p. 10.

8. *Ibid.*, p. 11.

9. *Ibid.*, p. 26.

10. *Ibid.*, p. 26.

11. *Ibid.*, p. 8.

Tableau IV:

**Importance relative (%) des transferts du français à l'anglais provenant de personnes exogames parmi l'ensemble des transferts de ce type, provinces à majorité anglophone, 1971 et 1981**

Province	Recensement	
	1971	1981
Terre-Neuve <sup>a</sup>	39,9	59,0
Île-du-Prince-Édouard	23,6	41,0
Nouvelle-Écosse	42,2	63,6
Nouveau-Brunswick	35,2	44,3
Ontario	40,4	49,5
Manitoba	36,3	43,5
Saskatchewan	37,7	46,4
Alberta	41,0	48,0
Colombie-Britannique	42,9	50,0
<b>Total hors Québec</b>	<b>39,7</b>	<b>48,9</b>

a: Ces pourcentages ne sont pas significatifs pour Terre-Neuve.

Source: C. Castonguay, « L'évolution de l'exogamie... », tableau 13, p. 51.

### 5.1.3. Les migrations

Si la mobilité linguistique est un facteur qui défavorise le français, les mouvements migratoires, par contre, jouent en faveur de la francisation du Québec. D'ailleurs, c'est surtout à cause des migrations que la proportion des francophones a augmenté au Québec au cours des années 70. C'est ce qui ressort nettement d'une étude sur les échanges migratoires des dernières années, surtout du lustre 1976-1981<sup>12</sup>. Constatant d'emblée que le Québec est perdant dans ses échanges migratoires avec les neuf autres provinces canadiennes depuis le milieu des années 60 — tandis qu'il a bénéficié d'un apport de population dans ses échanges avec l'étranger —, l'auteure examine longuement chacun de ces deux types de migrations.

#### Les migrations interprovinciales

Au cours de la période quinquennale 1976-1981, huit provinces canadiennes ont été perdantes dans leurs échanges de population, l'Alberta et la Colombie-Britannique étant les deux seules exceptions. Comme le montrent les données du tableau V,

le Québec a connu au cours des années 1976-1981 un solde migratoire interprovincial de -142 000. Ce déficit marque un accroissement important des pertes migratoires par rapport au lustre précédent puisqu'il avait été de l'ordre de -62 000. Cette augmentation résulte d'une diminution de 27 % des entrées et d'un accroissement de 39 % des départs.<sup>13</sup>

Tous les groupes linguistiques du Québec ont accru leurs pertes par rapport à la période 1971-1976. « C'est cependant la population de langue maternelle

anglaise qui a enregistré entre ces deux périodes l'essentiel des pertes avec un déficit deux fois plus élevé. »<sup>14</sup>

L'examen des entrées et des sorties montre des différences linguistiques intéressantes. Pour ce qui est des entrées, on remarque qu'au cours du lustre 1976-1981, les migrants de langue maternelle française étaient majoritaires (52 %); la propension à venir vivre au Québec est de 13 à 17 fois supérieure chez les francophones. Pour ce qui est des sorties, on observe l'inverse: constituant les deux tiers des émigrants des deux lustres des années 70, les anglophones quittent le Québec avec une propension 17 fois plus forte que les francophones.

La composition linguistique des migrants venus s'installer au Québec entre 1976-1981 est à peu près identique, peu importe que l'on retienne le critère de la langue maternelle ou celui de la langue parlée à la maison. Par contre, la répartition linguistique des départs selon la langue parlée des migrants est fort différente de celle selon la langue maternelle: l'importance des anglophones y est plus grande avec 76 % au lieu de 65 %. L'auteur conclut que « l'anglicisation accroît donc pour les francophones et allophones d'origine leur propension à quitter le Québec, le frein que constitue le coût linguistique et culturel d'un déplacement vers le Canada anglais ne jouant plus dans leur cas »<sup>15</sup>.

Si la mobilité linguistique vers l'anglais accroît la propension à migrer hors Québec, la connaissance de l'anglais — même si cette langue ne devient pas la langue d'usage — fait augmenter les chances de migrer dans une autre province canadienne. En effet, « l'essentiel des départs ayant eu lieu entre 1976 et 1981 est le fait de personnes bilingues (50 %) ou unilingues de langue anglaise (45 %), très peu ne connaissant que le français (4 %) »<sup>16</sup>. À l'opposé, trois quarts des migrants venus des autres provinces connaissaient le français.

12. Mireille Baillargeon, *Évolution et caractéristiques des échanges migratoires interprovinciaux et internationaux du Québec depuis 1971*, 78 p., dans *L'État de la langue française au Québec. Bilan et prospective. II: La situation démolinguistique*. Conseil de la langue française, 1983, édition provisoire.

13. *Ibid.*, p. 3.

14. *Ibid.*, p. 4.

15. *Ibid.*, p. 16.

16. *Ibid.*, p. 17.

Tableau V  
**Migrations interprovinciales en provenance (sorties) et à destination (entrées) du Québec selon la langue maternelle, 1971-1976 et 1976-1981**

Flux migratoire	Langue maternelle			Total
	Français	Anglais	Autre	
<i>Entrées</i>				
1971-1976	37 200	41 900	4 700	83 800
%	(44,4)	(50,0)	(5,6)	(100,0)
1976-1981	31 875	25 220	4 210	61 310
%	(52,0)	(41,1)	(6,9)	(100,0)
<i>Sorties</i>				
1971-1976	41 300	94 100	10 400	145 800
%	(28,3)	(64,6)	(7,1)	(100,0)
1976-1981	49 940	131 530	21 560	203 040
%	(24,6)	(64,8)	(10,6)	(100,0)
<i>Solde interprovincial</i>				
1971-1976	-4 100	-52 200	-5 700	-62 000
%	(6,6)	(84,2)	(9,2)	(100,0)
1976-1981	-18 065	-106 310	-17 350	-141 730
%	(12,8)	(75,0)	(12,2)	(100,0)

Source: M. Baillargeon, *op. cit.*, tableau 2, p. 51.

Cette étude analyse également les mouvements migratoires interprovinciaux selon la province d'origine ou de destination, la région d'origine ou de destination au Québec, l'âge, la scolarité des migrants de 15 ans et plus et le lieu de naissance.

#### Les migrations internationales

Les données du tableau VI montrent que les entrées internationales ont diminué, ce qui constitue une poursuite dans la tendance observée dans les

années 60. On note toutefois des différences selon la langue.

Cette évolution différente, en termes de rythme et de tendance, a eu pour conséquence de diminuer entre 1971-1976 et 1976-1981 la part relative des migrants de langue maternelle anglaise de 30 % à 18 % des entrées internationales, de maintenir la fraction de ceux de langue française à 35 % et d'augmenter celle du tiers groupe de 31 % à 46 % du mouvement.<sup>17</sup>

Tableau VI  
**Immigration internationale et importance relative selon la langue maternelle, Québec, 1971-1976 et 1976-1981**

Langue maternelle	1971-1976		1976-1981	
	Nombre	%	Nombre	%
Français	38 325	35,4	30 065	35,5
Anglais	32 675	30,2	15 435	18,2
Autre	33 520	31,0	39 195	46,3
Non déclarée	3 680	3,4	—	—
<b>Total</b>	<b>108 200</b>	<b>100,0</b>	<b>84 695</b>	<b>100,0</b>

Source: M. Baillargeon, *op. cit.*, tableau 19, p. 68.

17. *Ibid.*, p. 26.

La composition linguistique des entrées internationales de la période 1976-1981 selon la langue parlée à la maison est sensiblement la même que celle selon la langue maternelle. Bien qu'il s'agisse de migrants arrivés récemment au Québec, on trouve plus de 4 300 transferts linguistiques chez les allophones dont 77 % ont opté pour l'anglais. Cependant, « les entrées internationales de la période 1976-1981 étaient composées de personnes connaissant relativement plus le français que l'anglais alors que la situation était plutôt inverse parmi les entrées de la période 1966-1971 »<sup>18</sup>.

Au Canada, en l'absence de statistiques spécifiques, on ne peut qu'estimer l'émigration internationale. Les plus récentes évaluent à 8 700 par année, en moyenne, le nombre de Québécois qui sont partis pour l'étranger au cours des années 1976-1981. Une évaluation de la composition linguistique de ces émigrants place à égalité les francophones et les anglophones.

#### 5.1.4. La langue d'enseignement

Dans le volet démolinguistique du bilan sur l'*État de la langue française au Québec*, l'auteur examine

les effets réels et potentiels de diverses modalités d'accès des écoliers au secteur d'enseignement de langue anglaise au Québec<sup>19</sup>. Donnant d'abord un aperçu historique des conséquences de trois lois linguistiques successives sur le partage des écoliers selon la langue d'enseignement, il considère ensuite les effets prévisibles de la « clause Québec » de la Loi 101 jusqu'au début de la décennie 1990, pour enfin estimer les conséquences de modalités d'accès définissant un plus grand nombre d'écoliers admissibles à une éducation en anglais.

#### Évolution passée: 1969-1970 à 1982-1983

Les données du tableau VII montrent que, suite aux Lois 63 (libre choix) de 1969 et 22 (connaissance de l'anglais) de 1974, la proportion d'écoliers inscrits au secteur francophone a diminué. Avec la Loi 101 (langue d'enseignement de l'un des parents) de 1977, cette proportion s'est mise à augmenter, passant de 83,4 % à 87,5 %.

Tableau VII

Répartition (%) des effectifs scolaires précollégiaux selon la langue d'enseignement, Québec, 1969-1970 à 1982-1983 (années choisies)

Langue d'enseignement	Année scolaire			
	1969-1970	1973-1974	1976-1977	1982-1983
Français	84,4	84,0	83,4	87,5
Anglais	15,6	16,0	16,6	12,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source: M. Paillé, *op. cit.*, tableau I, p. 4.

La répartition des écoliers selon leur langue maternelle montre un changement important depuis l'adoption de la Loi 101. Au cours de l'année scolaire 1976-1977, 26 000 francophones étudiaient en anglais contre 14 000 anglophones inscrits au secteur français; par contre, en 1982-1983, 12 200 francophones se trouvaient au secteur anglais tandis que le secteur de langue française accueillait 18 200 anglophones, dont 6 900 étaient admissibles à recevoir un enseignement en anglais. Pour ce qui est des allophones, une très forte majorité (51 100 sur 64 400, soit 79 %) faisaient leurs études en anglais en 1976-1977 tandis qu'à peine la moitié (37 300 sur 73 300, soit 51 %) recevaient toujours leur instruction en anglais en 1982-1983. Toutefois, dans le cas des allophones nés à l'étranger, plus des trois quarts (78 %) étudiaient en français en 1982-1983 contre seulement 27 % en 1976-1977.

#### Tendances pour l'avenir

L'examen des caractéristiques des écoliers inscrits au secteur anglophone d'enseignement permet de prévoir la poursuite à la baisse de l'importance relative de ce secteur. Conséquemment,

l'avenir du français comme langue d'enseignement est nettement assuré. Tout au cours de la présente décennie et au début de la prochaine, l'importance relative du secteur francophone des réseaux public et privé subventionnés continuera d'augmenter. D'année en année, de moins en moins d'écoliers sont reconnus admissibles à recevoir leur enseignement dans la langue de la

18. *Ibid.*, p. 29.

19. Michel Paillé, « La Charte de la langue française et l'école. Bilan et orientations démographiques », 46 p., dans *L'État de la langue française au Québec. Bilan et prospective. II: La situation démolinguistique*, Conseil de la langue française, 1983, édition provisoire.

minorité anglophone en vertu des modalités transitoires de la Loi 101 (paragraphe 73b, 73c et 73d).<sup>20</sup>

En dépit du prolongement des tendances récentes, cette étude considère comme trop pessimistes certaines estimations qui évaluent à moins de 5 % l'importance relative du secteur anglophone en 2001. Dans l'hypothèse où la « clause Québec » continuerait à être appliquée, l'auteur estime qu'une fois les modalités transitoires épuisées, le secteur d'éducation de langue anglaise pourrait se stabiliser à 8,5 % des effectifs scolaires en 1993-1994.

## 5.2. Sociologie et langue

### 5.2.1. L'usage du français au travail<sup>21</sup>

Le statut d'une langue dans la société est déterminé par l'usage qu'on en fait et par la valeur qu'on lui accorde. L'usage et la valeur ne sont pas deux dimensions indépendantes. La langue la plus valorisée aura tendance à être davantage utilisée et, inversement, la langue la plus utilisée verra sa valeur s'accroître. L'étude du statut de la langue française constitue une part essentielle du mandat que la Charte de la langue française confie au Conseil de la langue française.

En 1979, le Conseil a fait effectuer par le Centre de sondage de l'Université de Montréal trois enquêtes relatives au statut du français. Les deux premières, dont les rapports ont été publiés<sup>22</sup>, portaient respectivement sur la langue des commerces et des services publics et sur la langue d'écoute et de lecture des médias. Ce rapport vient compléter la trilogie en abordant le thème de la langue du travail. Cette troisième étude comporte un intérêt supplémentaire par rapport aux deux précédentes en ce qu'elle constitue une réplique presque exacte de celle effectuée pour la Commission Gendron en 1971<sup>23</sup>. Le jumelage des deux fichiers de données permet de comparer les résultats dans le temps et d'analyser les tendances de l'évolution.

En 1979, le modèle d'échantillonnage faisait appel à une technique de sélection qui se rapprochait davantage du hasard simple: 8 634 personnes ont répondu à l'une ou l'autre des trois versions du questionnaire. Les entrevues téléphoniques ont produit un taux de rendement de 71,1 % et les entrevues à domicile un taux de 69,8 %. Ces taux sont fort satisfaisants et surpassent le rendement de plusieurs sondages effectués au Québec.

Le portrait de l'évolution de l'usage du français au travail depuis 1971 varie en fonction des groupes linguistiques. Chez les francophones, l'usage du français a très peu progressé. Ce progrès apparaissait d'ailleurs plus décelable en 1979 qu'en 1982. Si, en 1979, la proportion des francophones qui travaillent

uniquement en français s'élève par rapport à 1971, en 1982, elle tend à revenir au niveau de 1971. C'est la catégorie des francophones qui travaillent dans les deux langues qui augmente entre 1979 et 1982. En 1982, la distribution des francophones selon la langue qu'ils utilisent au travail ressemble donc beaucoup à celle observée en 1971, si ce n'est une réduction importante de la petite minorité qui ne travaille qu'en anglais.

Chez les anglophones et les allophones, l'usage du français au travail fait des progrès sensibles entre 1971 et 1979<sup>24</sup>, mais ces progrès demeurent insuffisants puisqu'ils ne permettent pas à la langue française de se défaire de l'image de faiblesse qui la caractérise sur le marché du travail. Les francophones réussissent moins bien à imposer leur langue que les anglophones dans les contacts interlinguistiques. Le marché du travail soumet les francophones à de plus fortes exigences vis-à-vis de la langue française que ce n'est le cas pour les anglophones vis-à-vis de la langue française. Les allophones doivent offrir davantage leur connaissance de la langue anglaise que celle de la langue française, compte tenu des exigences du marché du travail. Le français progresse surtout dans des situations qui sont peut-être très visibles mais moins significatives: les communications internes, les circulaires, les textes généraux, les formulaires, autant de situations de communication qui concernent davantage la langue des subalternes que celle des décideurs. Voilà autant d'indices qui montrent que la langue française n'a pas encore atteint la place qu'elle devrait occuper en tant que langue de la majorité. Mais faut-il être optimiste ou pessimiste à l'égard de l'affirmation du français comme langue de travail au Québec? On ne peut apporter une réponse nette à cette question. Des facteurs jouent contre elle et d'autres pour elle. Il ressort de l'étude que la francisation des communications de travail évolue, mais que les progrès sont plus évidents pour les anglophones et les allophones que pour les francophones. Plusieurs facteurs inhérents au contexte même du marché du travail y perpétuent la situation

20. *Ibid.*, p. 42.

21. Daniel Monnier, *L'usage du français au travail*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française, Études et recherches », n° 15, 1983, 121 p.

22. Sylvie Beauchamp-Achim et Pierre Bouchard, *Le français, langue des commerces et des services publics. Le point de vue de la clientèle*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française, Études et recherches », n° 5, 1980, 175 p.  
Sylvie Beauchamp et Pierre Bouchard, *Le français et les médias. Les habitudes des Québécois*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française, Études et recherches », n° 11, 1982, XVIII - 218 p.

23. Serge Carlos, *L'utilisation du français dans le monde du travail au Québec*, Étude E-3 de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, juillet 1973.

24. Nous ne disposons pas de données fiables pour ces deux groupes linguistiques en 1982.

fragile et précaire de la langue française et les données de 1982 le confirment avec beaucoup d'évidence. Dans ces circonstances, il est contre-indiqué que la pression institutionnelle issue de la politique d'aménagement linguistique soit relâchée, le retour en arrière étant toujours possible.

### 5.2.2. La situation linguistique dans les hôpitaux « anglophones » de la région de Montréal<sup>25</sup>

À la demande du Conseil, Sorécom a mené une recherche exploratoire auprès de quatre hôpitaux « anglophones » afin d'y déceler

- a) les progrès accomplis en ce qui a trait à leur obligation de fournir leurs services en français aux citoyens francophones;
- b) les difficultés que tous et chacun rencontrent dans cette démarche de francisation.

Pour atteindre ces objectifs, la firme a eu recours à trois méthodes principales: les entrevues face à face (40 patients, 40 fournisseurs de services), l'observation non participante et la consultation de documentation écrite.

Les principales hypothèses, qui découlent de cette étude exploratoire et qui auraient de bonnes chances d'être confirmées par une étude quantitative, sont les suivantes:

1. La majorité des patients et du personnel pense que la situation du français s'améliore de façon très sensible dans les hôpitaux de langue anglaise au Québec;
2. Selon ces mêmes personnes, les programmes de « francisation » dans les hôpitaux anglophones apparaissent, dans leur ensemble, en bonne progression;
3. La grande majorité des patients francophones dans les hôpitaux anglophones se considère bien servie dans sa langue;
4. La très large majorité du personnel hospitalier, particulièrement le personnel anglophone et francophone qui communique directement avec le patient se montre, pour des raisons d'ordre professionnel, sensible à l'importance d'une communication dans la langue du patient;
5. Dans tout ce contexte, il demeure clair que certains départements ou pavillons, certains types de professionnels et travailleurs de la santé et certaines situations présentent encore des risques de donner lieu à une plainte formelle;
6. Les francophones, patients et professionnels des hôpitaux anglophones, appuient la Loi 101 et la jugent nécessaire dans certaines situations;
7. Les anglophones, administrateurs et professionnels des hôpitaux anglophones, ne sont pas favorables à la Loi 101 mais l'appliquent;

8. La présence des programmes de francisation dans les hôpitaux inquiète les administrateurs anglophones quant à l'avenir du *English Character* de ceux-ci;
9. Le *English Character* des institutions hospitalières anglophones demeure un trait recherché même chez certains patients francophones.

### 5.2.3. Sondage sur la connaissance de certaines dispositions de la Loi 101<sup>26</sup>

Sanctionnée il y a plus de cinq ans, la Charte de la langue française, dont les objectifs sont largement reconnus et acceptés, a donné lieu cependant à de nombreuses discussions et, parfois, à des propos contradictoires. Les opinions et les jugements émis sur le contenu de la Charte sont-ils fondés sur une connaissance appropriée de cette législation? Connaît-on les prescriptions de la Loi 101? Souhaiterait-on en modifier le contenu? Ces questions, le Conseil de la langue française les a posées, au cours du mois de mars dernier, à un échantillon stratifié représentatif de 1 417 Québécois dont 730 de langue maternelle française, 417 de langue maternelle anglaise et 274 d'une autre langue maternelle. Le rapport apporte des réponses à ces questions et constitue la première partie des résultats de ce sondage.

Ces résultats permettent de constater que les Québécois francophones sont relativement au courant de cette mesure législative. Les deux tiers d'entre eux sont en mesure d'identifier le sujet sur lequel elle porte. Cependant, lorsque l'on aborde certaines dispositions particulières de la loi, cette connaissance se révèle assez variable. De plus, les francophones la perçoivent en général plus sévère qu'elle ne l'est en réalité. Quant aux modifications possibles à apporter à la Charte, seulement le tiers environ des Québécois de langue maternelle française souhaiteraient la voir modifier dans le sens d'une libéralisation en faveur de la langue anglaise ou des anglophones.

Chez les Québécois anglophones, la perception est quelque peu différente. D'abord, le sujet de la Loi 101 y est connu dans une proportion de 80 %. Sur les modalités particulières d'application, les niveaux de connaissance des francophones et des anglophones s'équivalent à peu de chose près. Les Québécois de langue anglaise voient encore plus de restrictions que la loi en impose de fait et la presque totalité d'entre eux (86 %) voudrait qu'elle soit amendée afin d'accorder une protection accrue à leur langue et à leurs droits.

Chez les allophones, 69 % sont en mesure de dire sur quel sujet porte la Loi 101. Leur connais-

25. Voir la note 1 du chapitre II.

26. Sondage inc., *Sondage sur la connaissance de certaines dispositions de la Loi 101*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 35, 1983, 47-10 p.

sance de certaines de ses applications varie selon les situations présentées. Les Québécois allophones perçoivent aussi la loi plus sévère qu'elle ne l'est dans les faits. Une proportion moins forte (64 %) que chez les anglophones aimerait que la loi soit modifiée afin de favoriser davantage les droits de la langue anglaise ou des anglophones.

#### 5.2.4. La question linguistique: l'état de l'opinion publique<sup>27</sup>

Ce second rapport vient compléter le précédent<sup>28</sup>, et ses objectifs peuvent se formuler ainsi:

- Rapporter les résultats généraux relatifs aux questions d'opinions et tracer, lorsque cela est possible, l'évolution qu'elles ont pu connaître au fil des ans.
- Analyser les opinions qui expriment un soutien ou un rejet de la Charte de la langue française en fonction de la connaissance que les répondants peuvent avoir de celle-ci, de la façon dont ils la perçoivent (plus ou moins contraignante ou sévère), de leur niveau de préoccupation à l'égard de la situation des langues et de leur évaluation personnelle de la situation du français au Québec.
- Tracer un certain nombre de portraits types des répondants selon leur position face à la question linguistique.

Six ans après l'adoption de la Charte de la langue française, quelles idées maîtresses peut-on dégager de la situation linguistique et, plus particulièrement, de l'appréciation de l'opinion publique concernant la Charte de la langue française?

Une première constatation porte sur la préoccupation que la population manifeste à l'égard de la situation linguistique. Les anglophones apparaissent aujourd'hui plus préoccupés que les francophones, et il s'agit évidemment d'un fait normal, puisque la Charte de la langue française a eu un impact plus contrariant sur leurs habitudes linguistiques.

Quant au soutien dont fait l'objet la Charte de la langue française dans l'opinion publique, le sondage en donne un aperçu pour quelques-unes de ses coordonnées fondamentales. Les francophones continuent de soutenir la Loi 101, mais cet appui semble en voie de s'éroder. Depuis 1979, ils ont fait marche arrière, notamment sur l'affichage, et ils prêtent davantage foi aux hypothèses qui évoquent les retombées économiques négatives de la francisation. Échaudés par la crise économique sans doute, ils sont plus sensibles à ces arguments fréquemment répétés par les opposants de la Charte. Enfin, un des grands facteurs qui détermine le point de vue des francophones est l'évaluation qu'ils font de la situation actuelle du français au Québec. Ceux qui perçoivent cette situation comme déficiente appuient davantage la Charte.

Quant aux non-francophones, ils maintiennent et renforcent même leur polarisation contre la Charte de la langue française. À peu près la seule concession qu'ils font concerne les obligations auxquelles elle soumet les immigrants qui viennent de l'extérieur du Canada.

La typologie utilisée permet de déceler six types principaux de francophones, dont quatre soutiennent la Charte. À l'analyse, on s'aperçoit que ceux qui ne soutiennent pas la Charte de la langue française se recrutent davantage parmi les hommes d'âge mûr, plus bilingues et plus prospères que la moyenne. Ils utilisent aussi davantage l'anglais dans leurs activités de loisir et de communication. Chez les allophones, le profil type des personnes qui appuient la Charte laisse deviner une plus grande intégration au monde francophone de par leur maîtrise et leur usage du français. Les anglophones quant à eux s'opposent presque tous à la Loi 101, peu importe leurs caractéristiques personnelles.

Ces résultats montrent l'importance que peut avoir l'intégration linguistique et culturelle des personnes; les francophones qui s'opposent à la Charte de la langue française semblent plus intégrés à des réseaux sociaux fonctionnant dans les deux langues. Une autre conclusion importante de cette étude est que le groupe francophone est plus partagé dans ses opinions que les autres groupes. Par le fait même, ses points de vue se prêtent à plus de mouvance et de changements. Les variations qu'on observe dans son appui à la francisation entre 1979 et 1983 en constituent une illustration. Serions-nous actuellement au seuil d'une nouvelle époque de l'histoire linguistique du Québec?

#### 5.2.5. Francisation apparente ou francisation réelle?<sup>29</sup>

De nos jours, la langue française occupe-t-elle une meilleure place qu'auparavant dans les usages linguistiques des Québécois? Au travail, dans leurs communications avec les commerces et les services publics, dans leur consommation culturelle, les Québécois de diverses origines linguistiques utilisent-ils davantage le français maintenant qu'il y a 10 ou 20 ans, époque agitée où les Québécois francophones se sont brusquement inquiétés de la situation de leur langue?

27. Daniel Monnier, *La question linguistique: l'état de l'opinion publique*, deuxième analyse du sondage de Sondagex inc. publiée dans *L'État de la langue française au Québec. Bilan et prospective*, III: *Les aspects socio-économiques*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, 1983, 70 p.

28. Voir la note 26 de ce chapitre.

29. Daniel Monnier, *Francisation apparente ou francisation réelle, la langue du travail, la langue des commerces et des services publics, la langue des médias*, publié dans *L'État de la langue française au Québec. Bilan et prospective*, III: *Les aspects socio-économiques*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, 1983, 34 p.

Il y a bien quelques manifestations visibles des progrès du français au Québec, notamment dans le domaine de l'affichage et des documents commerciaux, mais il importe de vérifier si la francisation ne serait pas plus apparente que réelle. Dans ce but, on examine dans l'étude d'abord l'évolution de l'usage du français dans trois domaines en particulier: les communications de travail, les communications avec les commerces et les services publics, la consommation des médias de masse. Ensuite, toujours sur la base de données d'enquêtes, on cherche à mieux connaître comment la population entrevoit actuellement la situation linguistique au Québec.

### **5.2.6. Le français, les francophones et les législations linguistiques au Québec: une analyse économique<sup>30</sup>**

L'évolution prévisible des principaux déterminants économiques sur l'usage du français au Québec nous amène à conclure que l'utilisation du français est plus susceptible de s'accroître que de diminuer d'ici l'an 2000. En effet, les principaux facteurs qui ont amené une hausse de l'utilisation du français au Québec de 1960 à 1980 sont:

- la croissance du marché francophone;
- la croissance de la part de l'économie québécoise sous contrôle francophone;
- la croissance, absolue et relative, de l'offre de francophones qualifiés.

La croissance du marché francophone s'explique par la croissance, absolue et relative, de la population francophone et par la croissance, absolue et relative, du revenu des francophones. La croissance de la population francophone devrait continuer. Comme l'écrivent Lachapelle et Henripin (1980): « Il est probable que [. . .] la proportion des anglophones diminuera au Québec au cours des prochaines décennies alors que celle des francophones se maintiendra ou augmentera » (p. 317). De même, le rattrapage en termes de revenu devrait continuer comme la tendance soulignée par Boulet (1980) le laisse croire. En conséquence, l'auteur est d'accord avec Lachapelle et Henripin lorsqu'ils écrivent que « le rattrapage économique et social des francophones se poursuivra au cours des prochaines décennies: cette tendance aura sans doute pour effet de hausser la position relative du français » (p. 315).

La part de l'activité économique québécoise sous contrôle francophone devrait également continuer à s'accroître aussi bien à cause du rôle de l'État (amiante, gaz naturel) qu'à cause de l'apparition d'entreprises francophones. Ces attentes sont similaires à celles du Groupe québécois de prospective qui, dans son scénario tendanciel, écrit: « Un aspect fort positif demeure toutefois: la montée des entrepreneurs canadiens-français dans un certain nombre

d'activités nouvelles. Les Québécois francophones sont sur la voie d'une conquête lente et progressive de leur économie cependant que le déclin du groupe canadien-anglais est spectaculaire » (Le Groupe, 1982, p. 206).

L'offre de francophones qualifiés devrait également, selon l'auteur, continuer à s'accroître ou du moins se maintenir au niveau actuel à moins que les politiques de l'État ne se modifient fortement d'ici l'an 2000. Y a-t-il des facteurs susceptibles de contre-carrer cette croissance ou du moins le maintien de l'utilisation du français au Québec? De l'avis de l'auteur, non! En effet, l'informatisation de la société, qui pourrait entraîner une croissance de l'usage de l'anglais, semble assez bien respecter le fait français. De même, l'ouverture du Québec aux marchés mondiaux, même si elle requiert de ceux qui desservent le marché américain de connaître l'anglais, ne semble pas devoir menacer l'utilisation du français. De fait, on peut croire qu'une des voies d'avenir de l'économie québécoise est de devenir le producteur de biens et services nord-américains en français. Ceci peut se faire, soit par l'implantation de filiales américaines au Québec, soit par la conclusion d'ententes de mise en marché entre firmes québécoises et multinationales américaines.

Ce bref exercice amène l'auteur à croire qu'il est peu probable que les forces économiques en présence d'ici l'an 2000 aient un effet négatif sur le statut du français et des francophones au Québec.

## **5.3. Qualité de la langue**

### **5.3.1. La langue de la publicité des chaînes d'alimentation**

Peu d'études ont évalué de façon scientifique la qualité de la langue de la publicité. *La langue de la publicité des chaînes d'alimentation*<sup>31</sup> permet de voir la situation linguistique dans ce domaine en 1951, soit 10 ans avant la création du premier Office de la langue française et, en 1980, trois ans après la promulgation de la Charte de la langue française.

Réalisée à partir des encarts publicitaires des grandes chaînes d'alimentation qui paraissent chaque mercredi dans les journaux québécois, cette étude conclut à une nette amélioration de la qualité de la langue de la publicité des chaînes d'alimentation: ainsi, l'ensemble des fautes passe de 12,9 % en 1951 à 6,0 % en 1980, c'est-à-dire une diminution de moitié au cours d'une trentaine d'années. Toutes les

30. François Vaillancourt, *Le français, les francophones et les législations linguistiques au Québec: une analyse économique*, publié dans *L'État de la langue française au Québec. Bilan et prospective*, III: *Les aspects socio-économiques*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, 1983, 51 p.

31. Jacques Maurais, *La langue de la publicité des chaînes d'alimentation*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 18, 1984, 84 p.

catégories étudiées connaissent une amélioration, sauf celle des anglicismes sémantiques (traductions littérales de l'anglais). On note aussi que les réclames qui paraissent dans les hebdomadaires contiennent plus de fautes que celles qui sont publiées dans les quotidiens.

Les résultats de cette étude de la langue de la publicité des chaînes d'alimentation permettent de faire quatre recommandations en vue d'améliorer la qualité linguistique.

En premier lieu, il faut intervenir pour corriger certaines inscriptions figurant sur les étiquettes. Cet effort de correction, déjà entrepris par le ministère de l'Agriculture du Québec et l'Office de la langue française, a donné de très bons résultats même s'il reste encore quelques points sombres. Il semble que les points qui demeurent encore en litige pourraient être facilement corrigés si le ministère de la Consommation et des Corporations du Canada décidait de faire utiliser les termes français « corrects » qui apparaissent dans son lexique interne<sup>32</sup>.

En deuxième lieu, on peut envisager de régionaliser les efforts de correction puisque les hebdomadaires régionaux présentent plus d'incorrections que les quotidiens. Cette action s'inscrirait très bien dans le cadre des interventions déjà entreprises auprès des médias par les bureaux régionaux de l'Office de la langue française.

En troisième lieu, la suggestion faite par les entreprises d'envoyer des notes de rappel terminologiques semble particulièrement intéressante, surtout si ces notes peuvent être accompagnées d'explications claires. En effet, l'étude montre une progression constante des anglicismes sémantiques et on ne pourra procéder à leur correction qu'en fournissant toutes les explications nécessaires sur les sens anglais et français des mots traités: on ne peut pas, comme pour les anglicismes lexicaux, se contenter de dire qu'il faut remplacer tel mot par tel autre. Il faut au contraire expliquer dans quelles circonstances l'utilisation de tel ou tel mot est conforme ou non à l'usage du français contemporain. Peut-être même sera-t-il nécessaire de tenir des séances d'information et d'animation avec les responsables de la publicité des grandes chaînes d'alimentation.

En dernier lieu, l'Office de la langue française pourrait peut-être publier un guide linguistique pour l'étiquetage des produits alimentaires, conçu un peu comme *Le français au bureau* (qui est, on le sait, un succès de librairie) ou bien tout simplement un recueil de formes fautives accompagnées de leur correction (comme *Nota bene*, « fiches linguistiques et terminologiques à l'intention des médias »). Ce dernier type d'ouvrage — mal vu des linguistes, il faut bien le dire — présente pourtant des avantages par rapport

aux lexiques comportant beaucoup de termes qui ne font pas problème mais viennent grossir l'ouvrage et rebutent sa consultation.

### 5.3.2. Les domaines d'utilisation du français au Québec

Tel est le titre d'une conférence prononcée à Bilbao en Espagne<sup>33</sup> à l'invitation de l'Université du Pays Basque à Vittoria. Le texte fait l'historique des politiques linguistiques québécoises. Il insiste sur l'importance accordée à l'utilisation du français en milieu de travail, dans les commerces et les services et sur les moyens mis en oeuvre pour atteindre cet objectif. On y explique les raisons qui ont amené les Québécois francophones à exiger le français sur tous les étiquetages des produits vendus au Québec de même que la valeur plus que symbolique accordée à l'affichage en français dans toutes les régions du Québec et plus particulièrement à Montréal, ville qui se proclame la deuxième plus grande ville française au monde.

En guise de conclusion, l'auteur souligne le fait que l'aménagement linguistique est une activité qui doit tenir compte de plusieurs contraintes historiques, contraintes économiques, etc., de sorte qu'aucune expérience d'aménagement linguistique n'est directement « exportable ». Cependant, le caractère pragmatique de l'aménagement linguistique québécois est un élément qui, semble-t-il, devrait retenir l'attention des pays aux prises avec la définition des rapports entre deux ou plusieurs langues.

### 5.3.3. Articles pour Terminogramme

Trois textes<sup>34</sup> ont été rédigés et publiés dans le bulletin *Terminogramme* de l'Office de la langue française: « La normalisation favorise-t-elle l'implantation terminologique? » (septembre 1983), « Quelques cas d'aménagements linguistiques » (janvier 1984) et « Compte rendu de *Diccionario fundamental del español* de México » (juillet 1983).

### 5.3.4. Les régionalismes au Québec

Préparé pour l'assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française tenue à Jersey en juin 1983, ce texte définit la notion de régionalisme, présente succinctement les principales recherches en cours au Québec et montre l'importance nouvelle que cette question a acquise au cours des dernières années.

Le texte montre que, depuis quelques années, il se dégage un consensus pour dire que l'avenir du

32. Il faut se rappeler aussi que l'Office de la langue française a publié, en 1971, un document sur la terminologie des produits de la pêche.

33. Prononcée par Jacques Maurais, linguiste à la Direction des études et recherches.

34. Préparés par Jacques Maurais.

français est lié à l'acceptation des variétés linguistiques régionales; mais les rapports de l'usage régional avec l'usage international du français restent encore en grande partie à approfondir. Il ne fait toutefois pas de doute que la fixité relative du français dit « central » est maintenue par l'écrit; les usages non écrits du français, même en France, présentent une plus grande diversité. Cette constatation amène la remise en question d'une conception des régionalismes comme étant des faits marginaux et périphériques se greffant sur un tronc central. Dans cette perspective, on peut se demander si l'appellation même de régionalisme est encore pertinente ou s'il ne vaudrait pas mieux trouver une meilleure dénomination.

#### 5.4. Français, langue scientifique

Dans le cadre des travaux de l'assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française, un texte a été préparé pour la Délégation québécoise: « La place du français dans le monde scientifique: le défi des années 80 ». Le Conseil a également présenté au cours de cette assemblée son rapport sur le « Projet de création d'une Caisse internationale du livre (C.I.L.) ».

Le thème du français dans les sciences et les technologies a également fait l'objet d'une attention spéciale dans le bilan préparé par le Conseil pour la Commission parlementaire qui s'est penchée sur la situation linguistique du Québec à l'automne 1983. Sous le titre général *Les nouvelles technologies de communication et le français dans les sciences*, quatre textes ont été préparés dont trois traitent des liens entre le développement des nouvelles technologies de communication et l'avenir du français:

« L'avenir du français et les nouvelles technologies de communication », par Jean Cloutier

« L'avenir du français et le développement de la technologie des communications », par Louis Brunel

« Notes sur les effets de la télématique et de la micro-informatique », par Yves Leclerc.

La problématique de l'utilisation du français en tant que langue de diffusion des résultats de recherche a fait l'objet d'une présentation intitulée:

« L'avenir de la langue française dans les sciences et les technologies », par Michel Amyot et Gérard Lapointe.

#### 5.5. La langue française et les communautés culturelles

C'est dans le cadre du dossier sur l'état de la langue française au Québec que des réflexions et des états de situation ont été préparés et publiés. Ces textes sont intitulés:

« L'enseignement du français aux non-francophones du Québec », par Gilles Bibeau

« La population anglophone du Québec: quelques réflexions », par Thomas S. Sloan

« Les Italo-Québécois face au Québec français », par Bianca Zagolin.

#### 5.6. Recherches et priorités

Au cours du dernier exercice, six projets de recherches ont été mis en marche dans le cadre des priorités du Conseil. Ces projets traitent des sujets suivants:

- L'intégration linguistique et sociorésidentielle des groupes ethniques et des immigrants à Montréal, de 1971 à 1981.
- L'évolution récente de la situation démographique du Québec et les perspectives d'avenir.
- L'étude de l'évolution de la disparité des revenus selon les groupes linguistiques au Québec, 1971-1981.
- Analyse de déterminants des transferts linguistiques au Québec en 1979.
- Étude sur la crise des langues dans les pays occidentaux et au Québec.
- Mise à jour de données d'enquête sur la situation linguistique au Québec.

Les priorités de recherches retenues par la Direction des études et recherches pour les prochains mois sont fonction de celles retenues par le Conseil. Ainsi, des projets de recherches seront prochainement conçus et réalisés sur les thèmes suivants:

- La place du français dans les écoles françaises à composante pluriethnique de l'île de Montréal.
- Les jeunes et l'avenir du français.
- Le français, langue de travail et la francisation réelle de l'entreprise.
- L'enseignement du français, langue maternelle.

## Chapitre VI

### Les communications

#### 6.1. Les publications du Conseil

Une part importante de l'activité du Service des communications a été consacrée à l'édition des travaux du Conseil. La collection « Dossiers » s'est enrichie de quatre titres, la collection « Documentation » de quatre publications auxquelles s'ajoutent quatre cahiers spéciaux. Dans la collection « Notes et documents », le Service a produit 10 titres nouveaux et 12 rééditions, tandis qu'un recueil de textes a été coédité avec la collaboration de la Direction générale des publications gouvernementales et des Editions Le Robert, de Paris.

Cette énumération ne saurait toutefois rendre justice au travail du Service, si on ne tenait pas compte de la production de 10 autres ouvrages encore en chantier: quatre volumes consacrés aux actes du colloque: « Langue et société au Québec », trois « Dossiers » ainsi que deux ouvrages dans la collection « Documentation ». Le Service prépare également une réédition de *Rédaction des lois: rendez-vous du droit et de la culture*.

##### 6.1.1. La collection « Dossiers »

Cette collection regroupe des études, des rapports de recherche et des analyses de type scientifique, portant sur le statut de la langue française et sur l'évolution des situations linguistiques. En 1983-1984, le Service a édité quatre ouvrages dans cette série, ce qui porte à 17 le nombre de dossiers publiés à ce jour.

Le dossier préparé par une juriste attachée à la Commission des communautés européennes (organisme exécutif de la Communauté économique européenne) constitue une contribution rigoureuse, qui alimentera la réflexion de tous ceux qui se préoccupent de l'influence de l'informatique et des communications spontanées, de la traduction et de la prolifération des textes juridiques. Cette étude intitulée *Droit, informatique et traduction* porte un sous-titre évocateur du défi que doivent relever les cultures des nations participantes à la C.E.E.: *La puce et le dragon à sept langues*<sup>1</sup>.

Le Service a aussi publié le quatrième tome de la série d'études consacrées à mesurer le degré de conscience linguistique des jeunes Québécois<sup>2</sup>. Les deux premiers tomes analysaient le comportement de jeunes inscrits dans les réseaux français, le troisième s'intéressait au fait français vécu par des élèves étudiant en anglais. Le quatrième rapport compare le vécu et la perception du fait français dans des écoles

françaises et anglaises, les attitudes et les comportements linguistiques d'étudiants fréquentant des écoles secondaires et des cégeps québécois. Plus de 7 000 étudiants ont répondu à des questions portant sur la langue utilisée, les contacts avec des étudiants d'autres groupes linguistiques, leur identification linguistique et quelques aspects du processus de francisation. Cet ouvrage a été rendu public à l'occasion du Salon du livre de Montréal.

Après s'être intéressé aux progrès accomplis dans les commerces, les services publics, les médias et l'enseignement, le Conseil de la langue française s'est interrogé sur l'usage du français au travail<sup>3</sup>. Afin de mesurer le chemin parcouru depuis l'adoption de la Charte de la langue française, il a utilisé comme point de repère l'enquête sur la langue de travail effectuée en 1971 dans le cadre de la Commission Gendron.

L'étude comparative préparée par Jean-Claude Gémard, professeur agrégé au Département de philologie et linguistique de l'Université de Montréal, sur les trois états de la politique linguistique du Québec<sup>4</sup> met en parallèle la Charte de la langue française, fruit d'un long mûrissement, avec les deux lois qui l'ont précédée: les Lois 63 et 22. Elle rappelle le contexte sociopolitique qui a entouré leur adoption et en éclaire le sens.

L'auteur s'interroge aussi sur le rôle historique de la traduction juridique au Canada, qui a marqué profondément les institutions de la société québécoise. Il présente enfin une analyse comparative de la trame historique qui a inspiré l'action des francophones en faveur de l'affirmation de la langue française comme langue nationale. Cette étude a été rendue publique à l'occasion du Salon du Livre de Montréal, en novembre 1983.

La plupart de ces ouvrages ont été largement commentés par la presse écrite ou électronique.

##### 6.1.2. La collection « Documentation »

Le Conseil de la langue française édite une deuxième collection consacrée à la « Documenta-

1. Hélène Bauer-Bernet, *Droit, informatique et traduction. L'expérience de la Communauté économique européenne. La puce et le dragon à sept langues*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études juridiques », n° 16, 1983, 103 p.

2. Uli Locher, en collaboration avec Mélanie Lange et Pierre Georgeault, *Conscience linguistique des jeunes Québécois. Étude comparative du vécu et de la perception du fait français dans des écoles françaises et anglaises (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> collégial)*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 14, 1983, 158 p.

3. Voir la note 21 du chapitre V.

4. Jean-Claude Gémard, *Les trois états de la politique linguistique du Québec. D'une société traduite à une société d'expression*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études juridiques », n° 17, 1983, 201 p.

tion » relative à diverses questions linguistiques. Depuis sa création en janvier 1980, 13 ouvrages ont paru dont quatre au cours de la présente année d'activité. Une série de trois ouvrages réunit la documentation préparée à l'occasion du colloque international sur « L'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques ». Une quatrième analyse est consacrée à la situation du français en Colombie-Britannique.

Deux chercheurs de Vancouver ont produit, pour le Conseil de la langue française, une étude sur la situation de la langue française en Colombie-Britannique<sup>5</sup>. Après un bref historique de la présence française dans cette province, ils traitent des problèmes de l'assimilation des francophones et du statut juridique de la langue française tant au niveau fédéral que provincial. Un chapitre sur l'enseignement décrit le programme-cadre de français, les programmes d'immersion ainsi que les autres aspects de cette question cruciale. Un aperçu de la situation des Franco-Colombiens complète ce portrait d'actualité.

Le colloque international sur l'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques<sup>6</sup> a donné lieu à un grand nombre d'interventions de toutes sortes. Avant le colloque, un volumineux document de travail a servi de base à la réflexion commune des participants. Plusieurs études préparées par des organismes de recherche s'ajoutent à cette documentation. Par ailleurs, le Conseil a sollicité les opinions et points de vue de chercheurs. Il a reçu 30 textes qui sont reproduits intégralement dans les actes. L'ensemble est édité en trois volumes et constitue une abondante documentation de près de 900 pages.

On y trouve réunies des informations pertinentes nécessaires à l'évaluation de la situation linguistique qui prévaut dans les sciences et les technologies.

Le volume I — *Les conférences et les communications* — sert de compte rendu des séances du colloque. Il contient plus de 60 communications par des personnalités connues du monde scientifique de France, de Belgique, de Suisse, d'Afrique, des États-Unis, du Canada et du Québec.

Le volume II — *L'avenir du français dans la science et la technologie* — présente les observations, conclusions, propositions, analyses, interventions et controverses auxquelles le thème même du colloque avait déjà donné lieu. De cette organisation ressort une problématique de la situation du français scientifique et des interrogations sur l'avenir du français dans les sciences et les technologies, que le sous-titre résume d'ailleurs assez bien: *Un défi aux chercheurs francophones ou aux francophones chercheurs*.

Le volume III est divisé en deux parties: *Études sur l'avenir du français scientifique (partie I)*

comprend cinq études réalisées pour le Conseil de la langue française. Sondages, données statistiques et analyses fournissent une documentation de base sur l'état actuel du français scientifique.

*Le point de vue de chercheurs sur le français, langue scientifique (partie II)*, regroupe les réflexions de nombreux chercheurs du Québec, d'ailleurs au Canada, des pays francophones d'Europe et d'Afrique. Les points de vue sur le français, langue scientifique, mettent en évidence les divergences d'opinions et les rapprochements à faire pour en arriver à une concertation entre scientifiques francophones de par le monde.

### 6.1.3. La collection « Notes et documents »

Au cours de l'exercice 1983-1984, le Service des communications a publié 10 nouveaux titres dans la collection « Notes et documents » et réédité plusieurs numéros publiés au cours des années précédentes. Pour ce programme d'édition en reprographie, le Service a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat, la Direction des affaires juridiques et la Direction des études et recherches.

Cette collection comprend de nombreux rapports de consultation. C'est le cas de l'étude exploratoire préparée par Sorécom inc. pour le Conseil de la langue française sur la situation linguistique dans les hôpitaux « anglophones » de la région de Montréal<sup>7</sup>.

La firme Sondagex a remis au Conseil de la langue française le rapport d'un sondage sur la connaissance de certaines dispositions de la Loi 101<sup>8</sup> qui a été publié et diffusé par le Service des communications. Ce sondage, effectué auprès d'un échantillon représentatif des populations francophone, anglophone et allophone du Québec, avait pour but de savoir si les opinions et jugements émis sur la Loi 101 sont fondés sur une connaissance appropriée de cette législation.

Une autre publication de cette série porte sur la situation de la langue française au Québec<sup>9</sup> et repro-

5. Catherine Lengyel et Dominic Watson, *La situation de la langue française en Colombie-Britannique*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française. « Documentation du Conseil de la langue française », n° 10, 1983, 99 p.

6. *L'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques*, textes colligés par Gérard Lapointe, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française. « Documentation du Conseil de la langue française », nos 11, 12 et 13, *Actes du colloque international*, volume I: *Les conférences et les communications*, 290 p.; volume II: *L'avenir du français dans la science et la technologie. Un défi aux chercheurs francophones ou aux francophones chercheurs*, 287 p.; volume III: *Les études sur l'avenir du français scientifique (partie I)* et *Le point de vue de chercheurs sur le français, langue scientifique (partie II)*, 1983, 324 p.

7. Voir la note 1 du chapitre II.

8. Voir la note 26 du chapitre V.

9. Daniel Monnier, *La situation de la langue française au Québec. Statistiques récentes*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française. « Notes et documents », n° 40, 1984, 25 p.

duit les statistiques pour les domaines du travail, du commerce et des médias. Il s'agit ici d'une analyse des réponses aux questions greffées au Sondage Omnibus de novembre 1983 du Centre de sondage de l'Université de Montréal.

Le deuxième rapport de la Consultation dans la région de Montréal<sup>10</sup> a été publié dans la collection « Notes et documents ». Alors que la première série de rencontres réunissait des intervenants du monde de la communication, le Conseil avait invité, pour ce deuxième volet de la consultation, des publicitaires afin de mieux connaître les enjeux linguistiques que ceux-ci vivent dans l'exercice de leur métier, leur évaluation de la situation linguistique de la région de Montréal, et enfin, leurs perceptions de l'avenir de la langue française au Québec.

Le Service a également publié la Synthèse des opinions<sup>11</sup> préparée à la suite de 10 rencontres organisées par la direction du Conseil avec des groupes restreints de personnes afin de connaître leurs points de vue sur l'avenir du français et des francophones, aussi bien que sur la place et le rôle des anglophones des communautés culturelles.

Deux recherches documentaires rendent compte de la situation du français, l'une aux États-Unis, l'autre au Canada, à l'extérieur du Québec. *Le français au Canada*<sup>12</sup> présente un bilan sommaire de la situation des francophones hors Québec, décrivant leurs conditions de vie: bilan démographique, médias écrits et électroniques, moyens de vie économique et culturelle, langue d'enseignement, législations et mesures administratives affectant l'emploi des langues.

*La situation du français aux États-Unis*<sup>13</sup> fait état des moyens de vie en français que s'est donnés la communauté francophone américaine, en particulier dans les États de la Nouvelle-Angleterre, de la Louisiane, de la Floride et de la Californie.

Un ouvrage consacré à la francisation<sup>14</sup> d'un milieu de travail relate l'expérience vécue au sein d'une entreprise multinationale faisant affaire au Québec. On y décrit le processus de francisation, tenant compte des ressources humaines, des relations de travail et de plusieurs autres facteurs dont la préparation, l'approbation et l'application du programme de francisation chez Frito Lay, filiale québécoise d'une société multinationale américaine.

Un important document a fait l'objet d'une très large diffusion et de nombreux commentaires de la part des journalistes, tant de la presse écrite que parlée. Il reproduisait intégralement le texte de l'avis du Conseil de la langue française au Ministre responsable de la Charte de la langue française sur la Loi 101 et l'avenir de la langue française au Québec<sup>15</sup>. Ce document a été rendu public.

Une dernière publication regroupe les articles de André Dalcourt, publiés dans le *Journal de Montréal*, et qui lui ont valu le prix Jules-Fournier 1983<sup>16</sup>.

Afin de répondre à la demande, le Service a dû aussi rééditer plusieurs titres de la collection « Notes et documents »: 12 ouvrages ont fait l'objet de nouveaux tirages.

#### **6.1.4. L'état de la langue française au Québec. Bilan et prospective**

En vue de la Commission parlementaire convoquée pour l'étude de la Charte de la langue française, à l'automne 1983, le Conseil de la langue française a fait préparer un certain nombre d'essais dont le titre général est *L'état de la langue française au Québec. Bilan et prospective*. Le Conseil de la langue française a produit quatre cahiers selon la thématique développée.

- I. *Les nouvelles technologies de communication et le français dans les sciences*
- II. *La langue française et les communautés culturelles*
- III. *Les aspects socio-économiques*
- IV. *La situation démolinguistique*

Ces cahiers contenaient 15 documents qui ont été abondamment diffusés, d'abord auprès des membres de la Commission parlementaire et des organismes issus de la Charte ainsi qu'auprès des associations et organismes qui ont présenté des mémoires à cette occasion.

#### **6.1.5. Une coédition**

En 1983-1984, le Conseil a renouvelé l'expérience de la coédition en s'associant à un éditeur privé pour publier des travaux dans le domaine de la langue. Par cette initiative, le Service des communications souhaite, d'une part, atteindre de nouvelles clientèles et, d'autre part, intéresser aux questions du statut et de la qualité de la langue des publics spécialisés en divers domaines. Pour cette coédition, le Service a bénéficié de la collaboration de la Direction générale des publications gouvernementales.

10. *Consultation dans la région de Montréal, 11 mai 1983, 2. Rencontre avec des représentants du milieu de la publicité. Rapport*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 38, 1983, 50 p.

11. Voir la note 1 du chapitre premier.

12. Richard Chevrier, *Le français au Canada. Situation à l'extérieur du Québec*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 32, 1983, 58 p.

13. Claire Quintal et Michelle-M. Cotnoir, *La situation du français aux États-Unis*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 33, 1983, 99 p.

14. Donald MacFarlane, *La francisation. Expérience d'une entreprise multinationale*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 34, 1983, 47 p.

15. Voir la note 3 du chapitre premier.

16. *André Dalcourt. Prix Jules-Fournier 1983*, gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 39, 1984, 36 p.

Cet ouvrage, *La norme linguistique*<sup>17</sup>, a fait l'objet d'une entente de distribution internationale et a été coédité avec la maison Le Robert, de Paris, qui l'a inscrit dans sa collection « L'ordre des mots ». Il s'agit d'un collectif de quelque 850 pages qui regroupe 29 textes présentés en cinq grandes parties:

- La tradition de la norme
- La norme en linguistique contemporaine
- Norme sociale et norme linguistique
- Norme linguistique d'origine légale
- Problèmes pratiques

Pour réaliser ce collectif, le Conseil a fait appel à la collaboration prestigieuse et à la compétence de plus de 35 spécialistes et chercheurs allemands, américains, britanniques, canadiens, français, indiens, mexicains, québécois et tchèques. Ce collectif — le premier à être réalisé dans le monde francophone sur ce sujet — marque une étape importante dans la réflexion sur la norme et constituera un ouvrage de référence indispensable pour les linguistes, planificateurs, terminologues, traducteurs, enseignants et pour tous ceux que la relation langue et société intéresse.

## 6.2. La revue de presse

Durant l'année 1983-1984, le Service des communications a produit des dossiers de presse sous forme de documents-synthèses à l'occasion d'événements relatifs à la vie et à la situation évolutive de la langue française, tant au point de vue de la qualité qu'à celui du statut, au Québec et dans le monde francophone.

Cette année, le thème majeur des dossiers de presse découle de la Commission parlementaire sur la Charte de la langue française, auquel s'ajoutent les thèmes de la Constitution et des communautés culturelles. Ensemble, ces trois sujets ont occupé les deux tiers de l'espace dans les revues de presse et d'information.

## 6.3. Centre de documentation

L'objectif de ce Centre est d'offrir aux chercheurs du Conseil l'information écrite spécialisée, notamment en linguistique, en droit et en sociologie. L'année 1983-1984 fut marquée par une augmentation substantielle du nombre de prêts consentis aux usagers. En effet, ce nombre est passé de 351 à 500 prêts. Le Centre a, d'autre part, obtenu 92 prêts des bibliothèques gouvernementales et 89 des bibliothèques universitaires. Le Centre de documentation s'est porté acquéreur de 299 nouveaux ouvrages.

## 6.4. Le prix Jules-Fournier 1983

Depuis 1980, le Conseil de la langue française encourage la qualité de la langue chez les journalistes

de la presse quotidienne dont les écrits se retrouvent entre les mains d'un grand nombre de lecteurs québécois. À cette fin, il a créé en 1980 le prix Jules-Fournier, qu'il attribue depuis lors annuellement à un journaliste de la presse québécoise pour sa contribution exemplaire à la qualité de la langue journalistique. Le prix est constitué d'une somme de 3 000 \$ et d'un parchemin faisant état des raisons de l'attribution de ce prix au lauréat. À l'occasion de la remise du prix, le Service des communications publie, dans la collection « Notes et documents », un recueil des articles soumis à l'appui de la candidature du journaliste.

Un jury étudie au mérite les dossiers des candidatures. Présidé par monsieur Jean-Marcel Paquette, professeur à l'Université Laval et membre du Conseil de la langue française, il était composé de mesdames Gisèle Tremblay, journaliste et membre de l'Office de la langue française, Madeleine Sauvé, grammairienne à l'Université de Montréal, Francine C. McKenzie, responsable de la programmation télévisée de la Télé-Université et de monsieur Roch Côté, professeur de journalisme à l'UQUAM.

Le lauréat du prix Jules-Fournier 1983 est monsieur André Dalcourt, du *Journal de Montréal*. Ce journaliste se signale par son attachement à la qualité de la langue utilisée dans ses chroniques. Cette attention se manifeste par « la vive clarté et le caractère éminemment concret de son style, qui font de chacune de ses phrases une proposition conforme à la haute tradition de la rythmique et de la syntaxe françaises ». Le jury a aussi tenu à souligner la contribution exemplaire de ce journaliste « à la création d'une dynamique linguistique originale, caractéristique de ses reportages dans le contexte particulier du journalisme à large diffusion ». La remise du prix a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 1984.

## 6.5. L'Ordre des francophones d'Amérique

Dans le cadre de la VI<sup>e</sup> Rencontre francophone de Québec, le Conseil de la langue française a procédé à la remise des décorations de l'Ordre des francophones d'Amérique. Cette distinction a pour but de reconnaître les mérites des personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue française, ou encore qui ont accordé leur soutien au développement de la vie française sur le continent américain.

Le Conseil a nommé un jury de sept membres dont la mission était de recenser des personnes qui répondent aux critères de sélection de l'Ordre des

17. *La norme linguistique*, publié avec la collaboration de la Direction générale des publications gouvernementales et des Éditions Le Robert (Paris), gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, 1983, 850 p.

francophones et du prix 3-juillet-1608. Le jury a décidé de recourir à une consultation auprès de personnalités reconnues pour leur engagement social et leur intérêt pour la cause du français, particulièrement auprès des personnes qui ont été décorées depuis l'origine de l'Ordre. Dans le choix des lauréats, le jury a également tenu compte de l'Année mondiale des communications et du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec.

Ce 375<sup>e</sup> anniversaire était l'occasion privilégiée de reconnaître un certain type historique de contribution à la vie française et à la langue française. C'est le cas des cinq institutions établies à Québec au XVII<sup>e</sup> siècle, qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours:

**L'Hôtel-Dieu de Québec**, fondé par les Augustines hospitalières en 1639, premier hôpital établi en Amérique du Nord;

**Le Monastère des Ursulines** de Québec, fondé en 1639, la plus ancienne maison d'éducation du pays, qui a contribué à la formation de plusieurs générations de francophones en Amérique;

**Le Séminaire de Québec**, fondé en 1663 par Mgr de Laval, institution qui a joué un rôle prépondérant dans le développement social et culturel de la Nouvelle-France;

**L'Hôpital général de Québec**, fondé en 1692 par Mgr de Saint-Vallier, et qui répond encore aujourd'hui au but tracé par ses pionnières: le soin des personnes âgées;

**Le Collège des Jésuites de Québec**, dont l'influence a été considérable même en dehors des limites de la Nouvelle-France.

Chacune de ces institutions a été invitée par le Conseil à désigner une personnalité particulièrement méritante ou représentative pour recevoir, au nom de l'institution, la dignité de membre de l'Ordre des francophones d'Amérique:

- *Soeur Marie-Paule Savard*, directrice des soins hospitaliers à l'Hôtel-Dieu de Québec;
- *Soeur Suzanne Chouinard*, supérieure des Ursulines du Vieux-Monastère de Québec;
- *Le Père Adrien Pouliot*, s.j., historien de l'Oeuvre des Jésuites et de la Huronnie;
- *Soeur Marie-Paule Breton*, supérieure du Monastère et vice-présidente du Conseil d'administration de l'Hôpital général de Québec;
- *Monsieur l'abbé Honorius Provost*, qui fut longtemps archiviste du Séminaire de Québec.

Outre ces Québécois, quatre autres personnalités ont été honorées par le Conseil. Il s'agit de francophones qui ont fait preuve d'initiative en vue d'assurer le rayonnement du français et qui ont contribué activement au développement du fait français. On y retrouve également une personnalité de la francophonie internationale qui a accordé son appui à la cause

des francophones du Québec et d'Amérique. Ont donc été décorés de l'Ordre des francophones d'Amérique:

- *Monsieur Roland-Gérard Couture*, de Saint-Boniface, Manitoba, qui a contribué à l'établissement du premier poste de radio de langue française de l'Ouest canadien, dont il a été directeur jusqu'à sa retraite.
- *Monsieur Melvin Gallant*, écrivain, professeur de littérature à l'Université de Moncton, et cofondateur de la revue *Égalité*, pour les services qu'il a rendus à la collectivité acadienne.
- *Madame Marie-Reine Mikesell*, de Chicago, Illinois, animatrice culturelle qui a réussi le regroupement d'un premier noyau de Franco-Américains dans le Centre-Ouest.
- *Monsieur Auguste Viatte*, de Paris, ancien professeur de littérature française à l'Université Laval, à l'Université du Québec à Trois-Rivières et à l'Université de Sherbrooke et auteur de trois volumes sur la littérature française d'Amérique qui ont contribué à faire connaître le Québec.

## 6.6. Le prix 3-juillet-1608

Pour souligner avec plus d'éclat encore l'anniversaire de la fondation de Québec, berceau de la vie française en Amérique, le Conseil de la langue française a aussi institué le prix 3-juillet-1608 qu'il remet chaque année à une personnalité éminente, pour les services exceptionnels rendus à sa collectivité et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Le jury a considéré qu'à l'occasion du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec, il y aurait lieu de reconnaître les mérites exceptionnels du siège épiscopal de Québec, qui a contribué à promouvoir la civilisation française — et partant la langue française — en Amérique, puisque l'évêque de Québec avait alors juridiction sur tous les territoires français d'Amérique.

Le Conseil a donc décidé d'accorder le prix 3-juillet-1608 à l'archevêque de Québec, primat de l'Église canadienne, M<sup>sr</sup> Louis-Albert Vachon, pour souligner, d'une part, la contribution exemplaire du siège épiscopal de Québec à l'organisation de la vie française en Amérique, et, d'autre part, les mérites personnels de M<sup>sr</sup> Vachon qui s'est préoccupé du rayonnement du fait français aussi bien que de la promotion de la langue et de la culture françaises tout au long de sa carrière.

## Annexe

### **Le Conseil de la langue française (Charte de la langue française, titre IV, articles 185 à 204)**

La Charte de la langue française, adoptée le 26 août 1977, décrète qu'« un Conseil de la langue française est institué pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la présente loi » (art. 186). L'article 188 définit les devoirs du Conseil et les articles 189, 198 et 199 en déterminent les pouvoirs.

#### **Devoirs et pouvoirs du Conseil**

Les devoirs du Conseil sont les suivants:

##### *Article 188*

- a) Donner son avis au ministre sur les questions que celui-ci lui soumet touchant la situation de la langue française au Québec et l'interprétation ou l'application de la présente loi;
- b) surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité et communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions;
- c) saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement;
- d) donner son avis au ministre sur les règlements préparés par l'Office.

Le Conseil possède en plus les pouvoirs de:

##### *Article 189*

- a) recevoir et entendre les observations et suggestions des individus et des groupes sur les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française;
- b) avec l'assentiment du ministre, entreprendre l'étude de questions se rattachant à la langue et effectuer ou faire effectuer les recherches appropriées;
- c) recevoir les observations des organismes de l'Administration et des entreprises sur les difficultés d'application de la présente loi et faire rapport au ministre;
- d) informer le public sur les questions concernant la langue française au Québec;
- e) adopter un règlement de régie interne soumis à l'approbation du Gouvernement.

Les articles 198 et 199 confèrent au Conseil des pouvoirs supplémentaires relatifs à la création de comités spéciaux et à l'engagement du personnel requis pour accomplir son mandat.

Le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, former des comités spéciaux pour l'étude des questions particulières et charger ces comités de recueillir les renseignements pertinents et de faire rapport au Conseil de leurs constatations et recommandations.

Ces comités peuvent, avec l'approbation préalable du ministre, être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil (art. 198).

Outre le personnel visé à l'article 197, le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, engager les personnes requises pour effectuer des travaux dûment autorisés (art. 199).



Gouvernement du Québec  
**Conseil  
de la langue française**



Imprime au Québec, Canada